



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Déchets et Éducation à l'Environnement



Sommaire

Présentation du territoire

6

Le PRD

- Evolution du tonnage 9
- Impact sur les coûts de traitement 10
- Les réussites 10
- Les difficultés 11
- Les axes de travail pour l'année 2013 12

Les projets pour moderniser le service

- Changements de fréquence 13
- Colonnes enterrées et semi-enterrées 14
- Evolution de la collecte des DMV 16
- Généralisation du verre en apport volontaire 17
- Responsabilité élargie des producteurs (REP) 18
- Education à l'Environnement 19

Les Ressources

- Moyens humains 20
- Moyens matériels 21
- Sécurité 27
- Equipements de Protection Individuelle (EPI) 30

Communication et Education

- Allo Communauté 31
- Communication, sensibilisation, éducation 33
- Equipements des habitants 37

Tonnages en porte à porte et apport volontaire

- Ordures ménagères résiduelles 40
- Déchets ménagers recyclables 42
- Verre 44
- Déchets ménagers végétaux 46
- Encombrants et dépôts sauvages 48

Tonnages déchetteries

49

Déchets assimilés

53

Finances

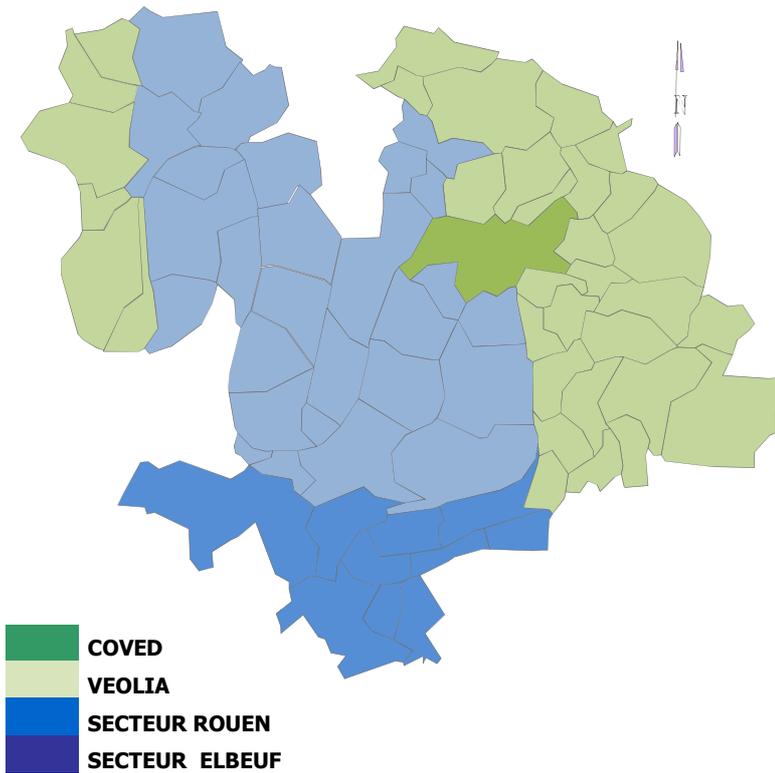
- Dépenses et recettes de fonctionnement 55
- Dépenses et recettes d'investissement 58

Lexique

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AREHN	Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie
BDR	Bac De Regroupement
BOM	Benne à Ordures Ménagères
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CA	Colonne Aérienne
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CE	Colonne Enterrée
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CREA	Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CSE	Colonne Semi-Enterrée
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDM	Déchets Dangereux des Ménages
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
DMR	Déchets Ménagers Recyclables
DMV	Déchets Ménagers Végétaux
DSTM	Déchets des Services Techniques Municipaux
EPI	Equipements de Protection Individuelle
OHSAS	Norme de prévention des risques professionnels
OMA	Ordures Ménagères Assimilées
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles

PAP	Porte A Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLEE	Plan Local d'Education à l'Environnement
PRD	Programme de Réduction des Déchets
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
SERD	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TF	Taux de Fréquence
TG	Taux de Gravité

REPARTITION TERRITORIALE DES COLLECTES OMR ET DMR

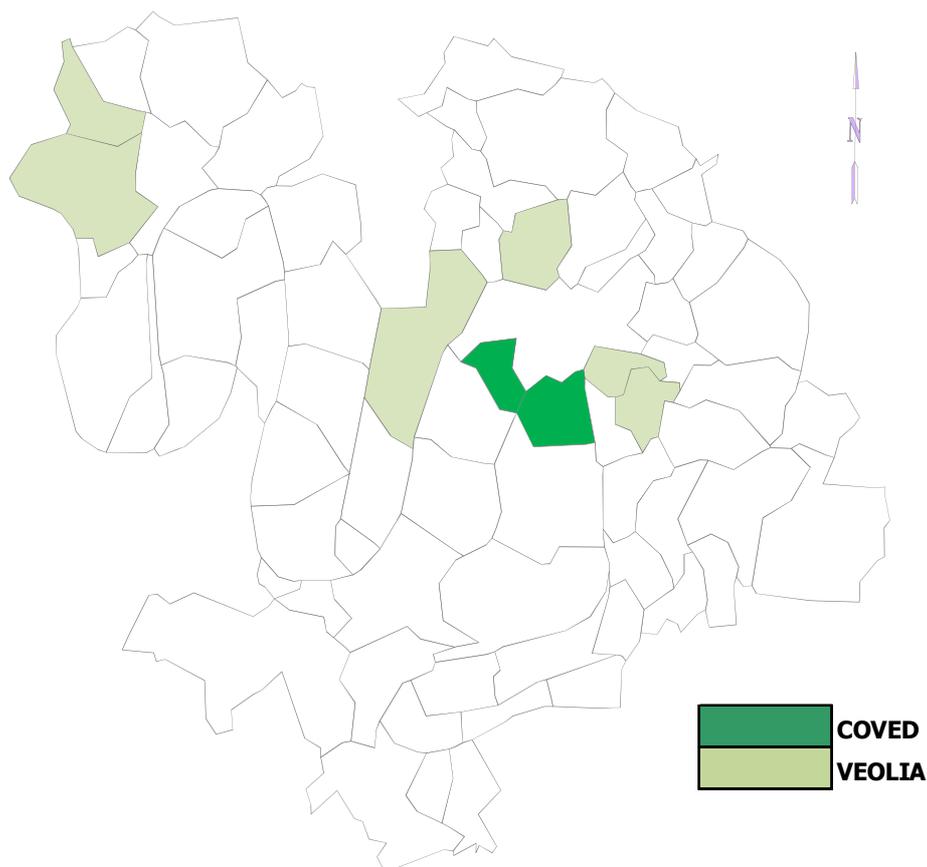


Le territoire de la CREA est desservi par la régie de collecte qui dispose de deux pôles opérationnels ROUEN et ELBEUF et deux opérateurs privés : COVED pour la ville de ROUEN et VEOLIA pour l'ouest et l'est du territoire.

La réorganisation de la régie de ROUEN en 2010 a permis une continuité géographique avec le secteur d'ELBEUF, à la naissance de la CREA.

En 2013, un nouveau marché de collecte a permis l'entrée d'un nouvel opérateur DERICHBOURG, à l'ouest du territoire.

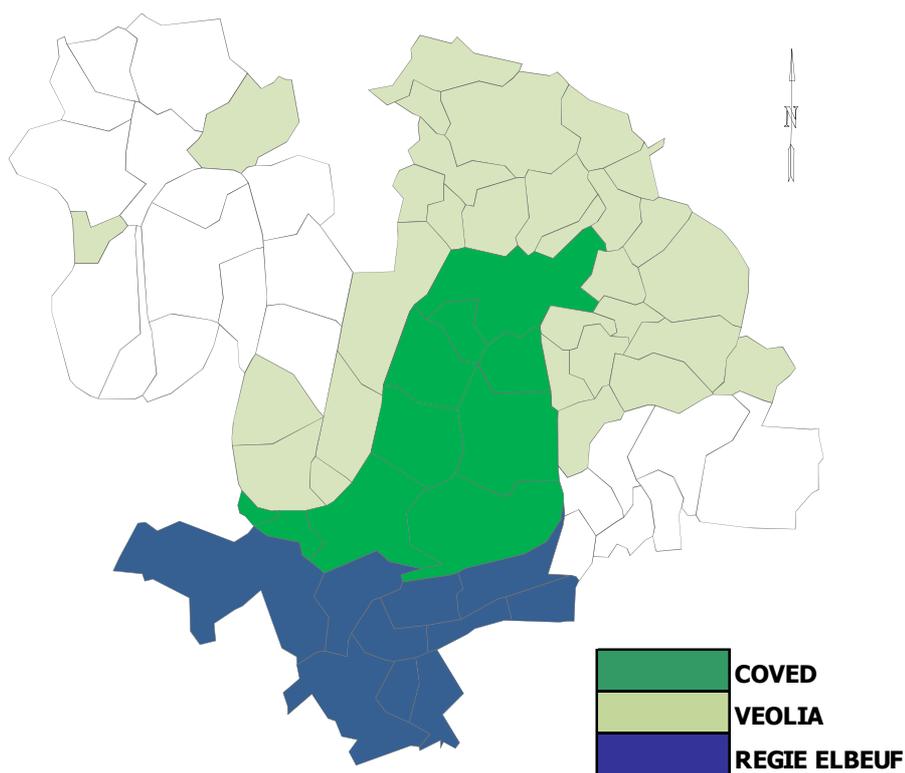
Collecte du Verre en Porte à Porte au 31/12/12



8 communes, sur les 70 que compte la CREA, font l'objet d'un ramassage en porte à porte du verre. Cette collecte évolue progressivement vers l'apport volontaire (voir au Chapitre « les Projets pour la Modernisation du Service »).

Le service en porte à porte est exclusivement effectué par COVED et VEOLIA suivant une répartition rive nord et rive sud.

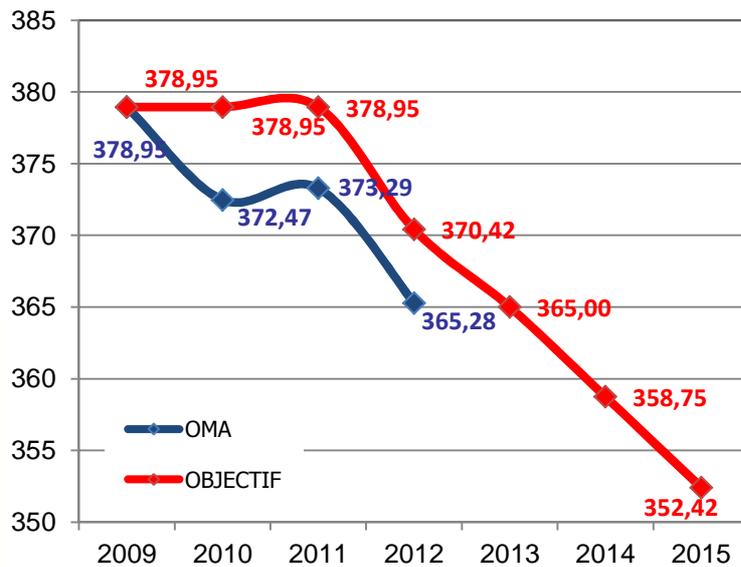
Collecte des Déchets Ménagers Végétaux en Porte à Porte au 31/12/12



Historiquement, 21 communes des 70 que compte la CREA, ne disposent pas d'une collecte des déchets végétaux et utilisent le réseau des déchetteries. Cette collecte fait également l'objet d'une réflexion (voir au Chapitre « les Projets pour la Modernisation du Service »), car elle ne correspond pas au standard d'un service optimisé, qui passe par la maîtrise des coûts, des quantités et des conditions de travail.

Le service en porte à porte est effectué par COVED et VEOLIA, en sacs réutilisables suivant une répartition rive nord, rive sud, sauf pour le secteur d'ELBEUF qui est assuré en bacs et en sacs par la régie.

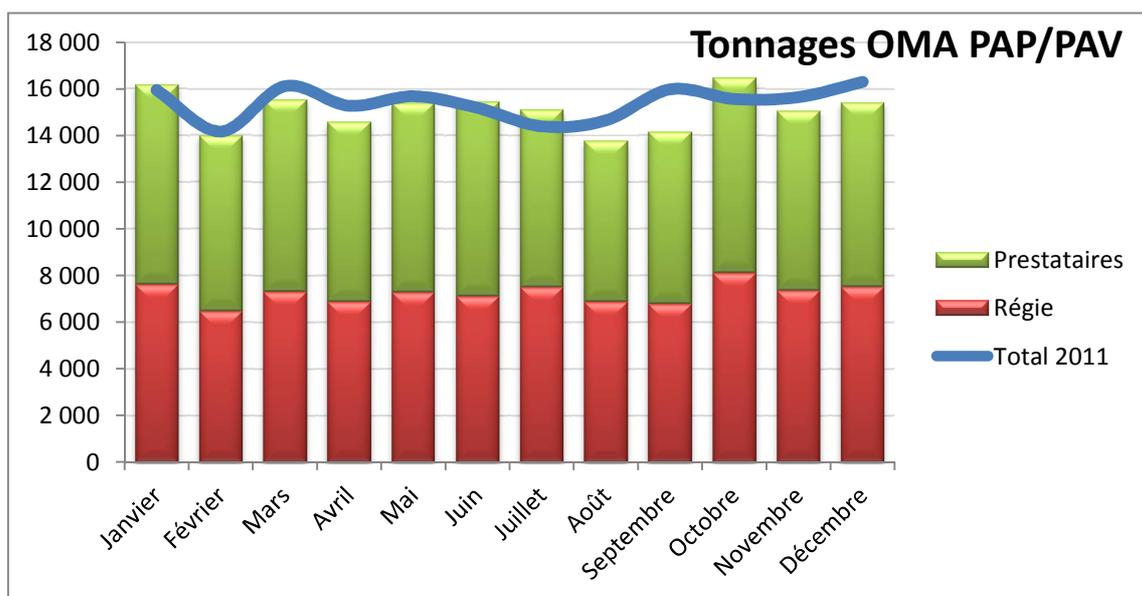
I/ Evolution du tonnage (en kilo par habitant)



Nota : la courbe d'objectifs présentée dans le rapport annuel 2011 était linéaire. Elle a été ajustée aux attentes annuelles du programme.

Le Programme de Réduction des Déchets est l'axe prioritaire de la CREA. Il s'agit d'éviter la production de déchets en menant des actions ciblées par flux de déchets et types de publics. Ce projet, mené en partenariat avec l'ADEME, fixe un objectif à 5 ans de réduction de 7% des OMA (Ordures Ménagères Assimilées, comprenant également les recyclables et le verre collectés en porte à porte ou en apport volontaire).

Les premières actions ont été lancées en 2012 et la tendance répond aux attentes, mais le contexte économique peut expliquer pour partie cette baisse de consommation et donc de production des déchets.



Les déchets végétaux n'entrant pas dans le calcul des OMA, la production de déchets est assez régulière sur la CREA y compris en saison estivale.

La répartition entre collecte par des prestataires et en régie est également relativement équilibrée.

Ces diminutions de déchets collectés ont un effet économique bénéfique sur la prestation de collecte et sur le traitement, d'autant plus que la part du recyclable augmente et donc le coût est moindre (voir au Chapitre « les Tonnages en Porte à Porte et en Apport Volontaire »).

II/ Impact sur les coûts de traitement

	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Différence	Coût unitaire 2012	Gain
Ordures Ménagères	152 853	149 759	3 094	103.56€TTC/T	320 414.64 €TTC
Déchets Recyclables	21 314	20 864	450	3.745€TTC/T	1 685.25 €TTC
Refus	171	167	4	103.56€ TTC/T	414.24 €TTC
Verre	10 527	10 310	217	3.745€TTC/T	812.66 €TTC
				TOTAL	323 326.79 €TTC

III/ Les réussites

1. Les actions de sensibilisation des publics à la réduction des déchets

Pour la seconde année du programme, les actions de sensibilisation à la réduction des déchets ont été les suivantes :

- La réalisation d'un évènementiel important pour la SERD édition 2012 (Semaine Européenne de Réduction des Déchets),
- La participation à de nombreux évènementiels,
- La réalisation de nombreux modules scolaires,
- Le lancement de l'appel à projets « la Réduction des déchets fait son cinéma » dans les collèges,
- La parution de 5 articles sur le sujet dans le CREA infos, le journal interne de la CREA,
- La parution de 17 articles ou brèves dans le CREAmag.

2. Les actions éco exemplaires de la collectivité

Les quantités de batteries et le taux de régénération ont été très satisfaisants en 2012.

	2011 (année 1)	2012 (année 2)
Tonnage de batteries collectées en vue de leur régénération	67.875 T	85.419 T
Taux de régénération	14%	21%

3. Les actions emblématiques nationales

Une étude de gisement sur la production d'imprimés non sollicités a été lancée fin 2012.

4. Les actions d'évitement de la production des déchets

Dans cette famille d'actions, ont été réalisés :

- La promotion de l'eau du robinet avec la modules scolaires et des participations à des évènementiels,
- Le développement de l'action « gaspillage alimentaire » avec la création de 2 outils de communication sur la gestion du réfrigérateur et sur la cuisine des restes, la création d'un jeu, et la participation à des nombreuses animations notamment en partenariat avec les CCAS des communes,
- Le lancement du partenariat pour la mise en place de bornes pour la collecte séparative des textiles,
- Le lancement de l'étude sur le réseau de recyclerie.

5. Les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et actions de prévention qualitatives

Les faits notables de cet ensemble d'actions sont :

- La continuité du travail de collaboration avec les commerçants d'ELBEUF avec la signature de 27 chartes,
- Le travail préparatoire avec les partenaires (Institut National des Boulangers Pâtissier, Ville de ROUEN, vitrines de ROUEN, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat) pour les boulangers de la Ville de ROUEN.
- La conception d'une plaquette à l'intention de tous les professionnels (entreprises, artisans et commerçants),
- La participation à l'écriture de la plaquette pour les déchets spécifiques.

IV/ Les difficultés

1. Les actions de sensibilisation des publics à la réduction des déchets

Lancement d'une étude de faisabilité pour un jeu vidéo sur l'éco consommation.

2. Les actions éco exemplaire de la collectivité

La CREA encourage les actions contribuant à la réduction des déchets en sensibilisant de nombreux services internes et les 70 Communes qui la composent. Ces actions restent à l'initiative des Villes qui sollicitent l'expertise de la CREA.

3. Les actions emblématiques nationales

Les actions de compostage n'ont pas tous atteints leurs objectifs.

- d'une part, il a été constaté un essoufflement dans la distribution de composteurs à l'attention des particuliers. Une relance de la communication et la mobilisation des relais est en cours.
- d'autre part, la mobilisation des jardins familiaux (dont le tonnage n'est pas compris dans l'objectif du PRD) reste un enjeu fort. Une nouvelle approche est proposée en partenariat avec l'AREHN (Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie).

4. Les actions d'évitement de la production des déchets

L'action sur les couches lavables ne sera pas poursuivie en 2013. Après des phases de test en 2012, l'association, partenaire de la CREA sur le sujet, n'a pas réussi à surmonter les difficultés liées d'une part, aux problèmes techniques pour les couches grand modèle et d'autre part, au manque de clients permettant une activité économique viable. Les tests en crèches ont également montré que les mentalités ne sont pas encore tout à fait prêtes pour ce fonctionnement et l'équilibre économique, compte tenu des faibles quantités, reste fragile.

5. Les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et actions de prévention qualitatives

Les difficultés rencontrées pour cette famille d'actions (hors nocivité) sont :

- Le nombre très important et la diversité des cibles,
- Le peu de temps que les entreprises consacrent au sujet, qui se traduit par une mobilisation limitée pour les réunions.

L'action « artisanat » a donné peu de résultats pour ces raisons. Toutefois, l'approche par corps de métier et individuelle des commerçants semble porter ses fruits.

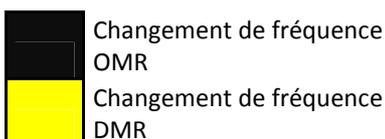
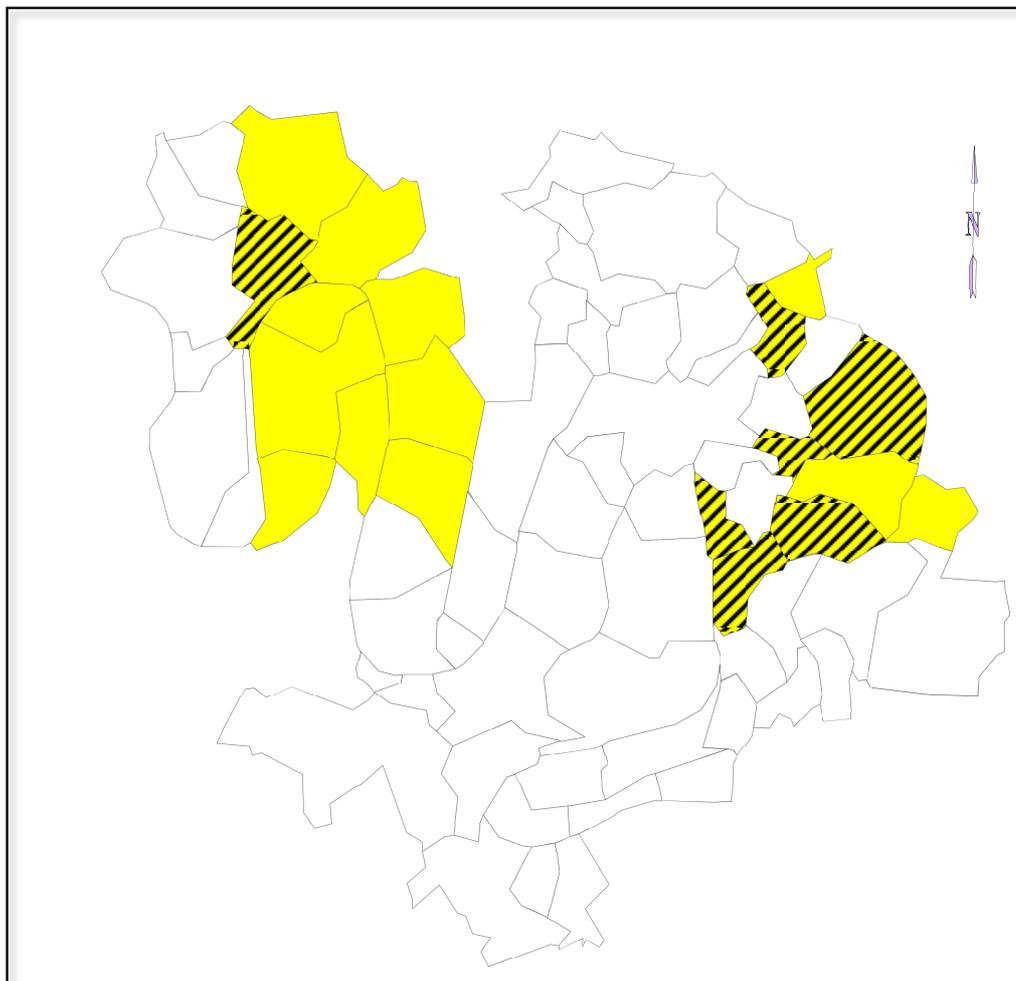
V/ Les axes de travail pour l'année 2013

Les axes de travail pour la 3^{ème} année du Programme de Réduction des Déchets sont notamment :

- Les conclusions de l'étude sur le réseau de la recyclerie,
- L'étude de faisabilité sur la mise en place de poulaillers,
- La valorisation des textiles,
- Le développement de l'action avec les boulangers de la Ville de ROUEN,
- Le recensement des acteurs du réemploi,
- Le développement de l'action éco manifestation,
- Le développement des partenariats et des relais pour aider à porter les actions du Programme.

Les projets pour moderniser le service

Changements de fréquence



L'extension du périmètre de la régie à dix Communes du secteur de DUCLAIR et la passation d'un nouveau marché de collecte ont permis de poursuivre l'harmonisation du service selon le schéma de service préconisé par la CREA, rappelé ci-dessous :

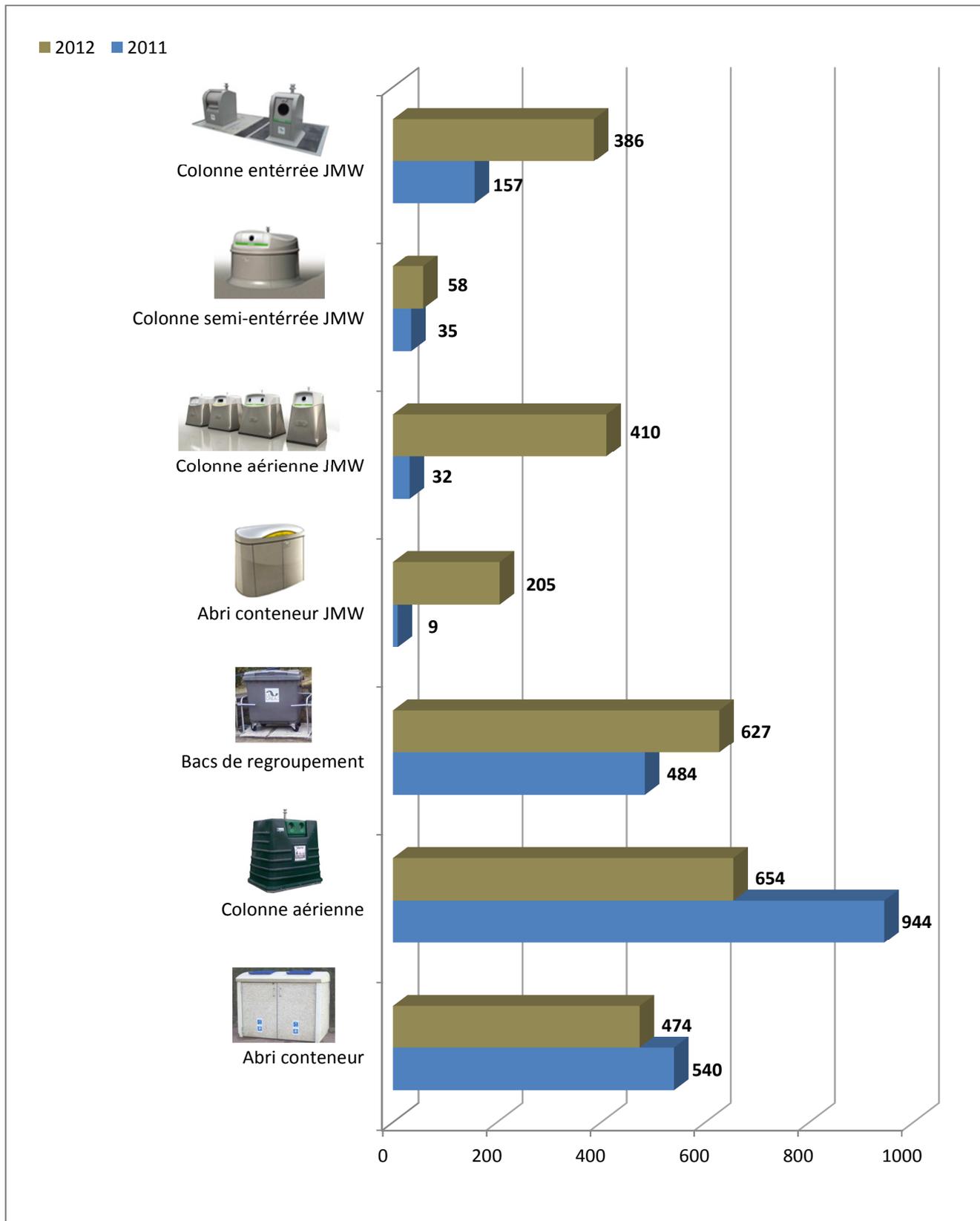
- Conteneurisation des flux d'ordures ménagères et recyclables, verre en apport volontaire, pas d'extension de collecte des déchets végétaux sur les Communes où elle n'existe pas et en bacs, avec une limite à 400 litres/semaines, sur les autres.
- Fréquence hebdomadaire pour les ordures ménagères, toutes les deux semaines pour les recyclables et collecte des encombrants sur appel de l'habitant pour prise de rendez-vous.

Les résultats ont été très encourageants, puisque les ordures ménagères et les recyclables ont connu une baisse significative.

Sur le secteur de ROUEN, ces changements ont concerné 9 communes permettant de tendre vers le schéma de service harmonisé.

Colonnes Enterrées/Colonnes Semi-Enterrées & CREA collecte

Matériel en place au 31 décembre 2012.



Le graphique ci-dessus montre l'augmentation de la mise en place de ces nouveaux matériels dans le paysage urbain et par conséquent, la modernisation progressive du service qui reste particulièrement sensible pour les colonnes enterrées, aériennes sur tout le territoire et pour les abris bacs sur ROUEN.

Une étude menée en 2008, basée sur une enquête d'opinion, avait montré que le matériel de pré-collecte ne correspondait pas toujours au besoin des usagers et des fréquences de collecte, relativement élevées. Cette problématique était fortement ressentie au cœur historique de ROUEN, où l'espace disponible dédié aux déchets est très rare.

La création d'une gamme de matériel fonctionnel, accessible aux personnes à mobilité réduite, économe en ressources de collecte et esthétique est apparue nécessaire. La CREA dispose donc aujourd'hui de colonnes enterrées, semi-enterrées, aériennes et d'abris bacs qui répondent à une ligne de design personnalisée et adaptée aux différentes configurations.

La Ville de ROUEN, compte tenu de ses spécificités, fait l'objet d'un traitement particulier. Elle a été découpée selon les 12 secteurs des conseils de quartiers, afin de procéder à une remise à niveau progressive d'un parc matériel vieillissant et en procédant au retrait des bacs stationnés en permanence sur la voie publique. Le secteur intra-boulevard rive gauche a été achevé fin 2012, sauf pour les copropriétés soumises au calendrier des réhabilitations et des contraintes propres de procédure de décision et le secteur intra-boulevard rive droite est en cours. C'est le quartier le plus complexe de la ville car 70% des entrées de bâtis ne peuvent être conteneurisées et la densité de commerces, avec les enjeux de stationnement, de vitrine et de terrasse, sont les plus importants.

Afin d'objectiver les effets de cette modernisation du service, des audits mensuels sur la propreté globale sont organisés par la Ville de ROUEN et la CREA, suivant un modèle normé, qui permettent de suivre l'évolution sur les rues les plus sensibles.

Pour compléter le dispositif de ce nouveau mobilier urbain, une collecte du carton est organisée sur les secteurs commerçants de ROUEN et d'ELBEUF.

Pour l'ensemble du territoire de la CREA, les colonnes répondent aussi à une difficulté récurrente des habitats collectifs : gestion et entretien des bacs, non qualité du tri ou vandalisme. La gamme de matériel prévoit des modèles spécifiques contre les risques d'incendie. Il est apparu que l'implantation, à un même endroit, de mobilier pour la collecte des trois flux (ordures ménagères, recyclables et verre) favorisait un tri de qualité qui n'existait pas auparavant.

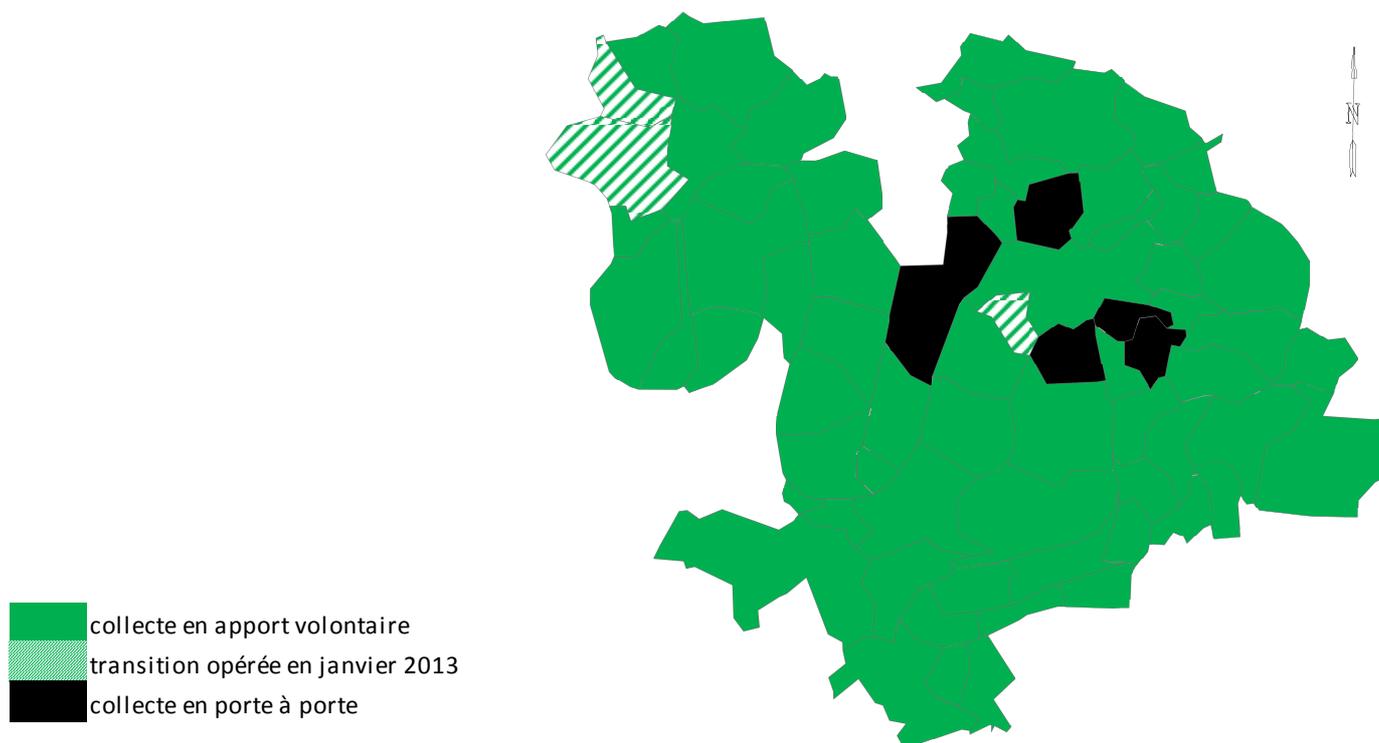
Evolution de la collecte des DMV

La collecte des Déchets Végétaux devra faire l'objet d'une réflexion. Elle est effectuée pour le secteur de ROUEN et du TRAIT en sacs réutilisables de 80 litres, sans réelle limite de quantité pour les habitants.

L'utilisation du bac est préconisée par la CARSAT (*Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail*) et adoptée par le secteur d'ELBEUF, la Commune d'HOUPEVILLE et depuis le 1^{er} juillet 2012 sur celle de SAINT-PIERRE-DE-VARENCEVILLE.

Plus de 20 Communes situées en périphérie semi urbaine utilisent le réseau des déchetteries pour évacuer les végétaux.

Il convient enfin de s'interroger sur le moyen le plus éco compatible de valorisation d'un produit qui constitue un excellent amendement organique.



La collecte du verre en porte à porte, outre son coût largement supérieur à l'apport volontaire, génère des contraintes majeures : non qualité du verre collecté, sécurité et pénibilité du travail, nuisances sonores, présence d'éclats sur la voie publique. La tendance nationale est donc la suppression de ce mode de collecte.

En 2012, les Communes d'AMFREVILLE-LA-MIVOIE, BELBEUF et FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE ont choisi l'apport volontaire.

Perspectives pour l'année 2013 : Les Communes de PETIT-QUEVILLY, SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR et LE TRAIT ont décidé d'assurer la transition du porte à porte à l'apport volontaire en janvier 2013. Les services de la CREA travailleront en collaboration avec les cinq Communes restantes pour faire adopter ce mode collecte.



Responsabilité Elargie Des Producteurs (REP)

Les REP relèvent de la prise de conscience collective de la responsabilité du producteur dans la production de déchets, à la fin du cycle de vie du produit. A l'instigation des pouvoirs publics, les différentes filières de producteurs ou de metteurs sur le marché s'organisent pour prendre en charge une partie du coût de gestion des déchets et qui étaient assumés jusqu'ici par les collectivités.

En contrepartie, les producteurs répercutent sur le consommateur tout ou partie de cette nouvelle participation financière. Ce système vertueux les incite également à travailler sur l'éco conception en amont de la commercialisation.

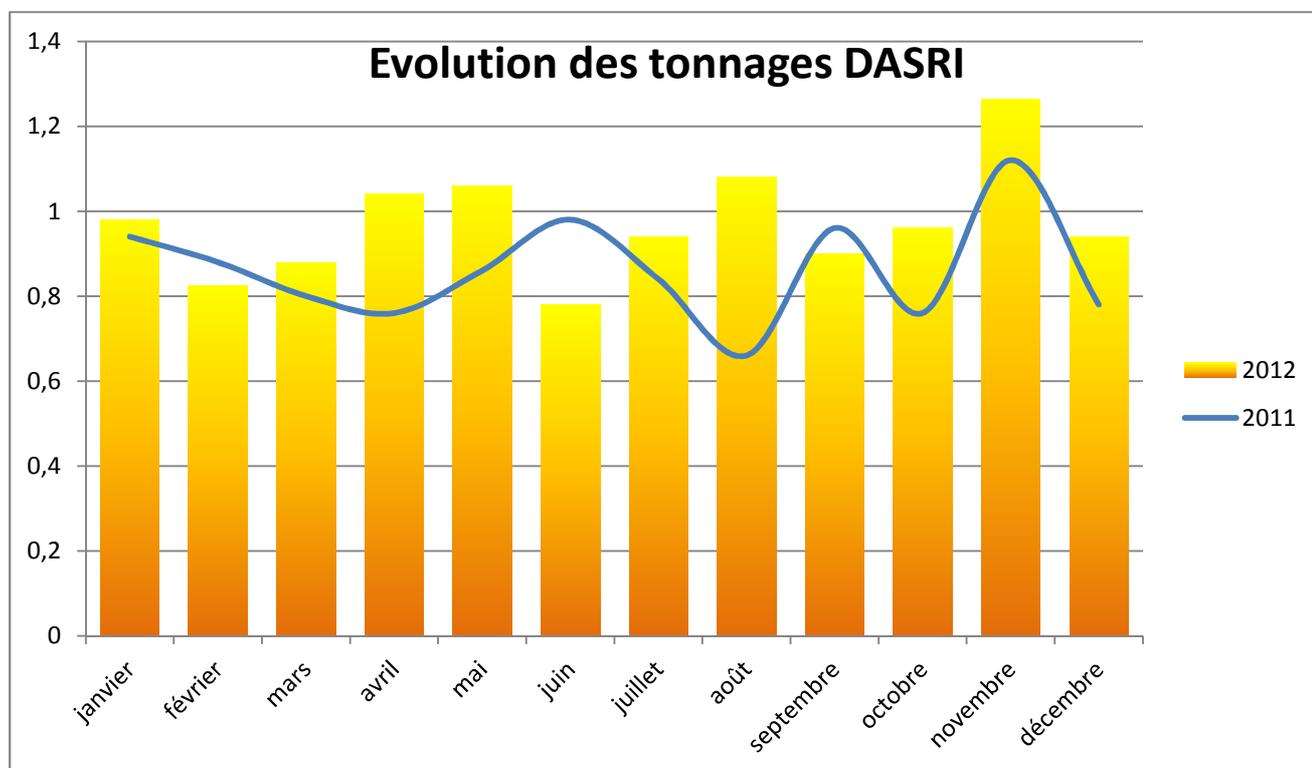
La CREA s'inscrit dans chaque nouvelle filière qui s'organise soit afin de lui confier les déchets qui relèvent de sa responsabilité, soit de bénéficier des soutiens financiers qu'elle propose.

L'une des premières filières à se structurer, en 1992, fut Eco-Emballages, concernant tous les types d'emballages ménagers. Il existe des REP sur les huiles usagées, les DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques), les pneumatiques, les piles et accumulateurs, les textiles usagés, les déchets de papiers graphiques.

D'autres filières commencent à s'organiser, les DDS (Déchets Diffus Spécifiques, tels que peintures ou enduits), les DASRI (Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux, pour l'automédication à domicile), les DEA (Déchets Eléments Ameublement), les bouteilles de gaz...

La CAR avait, compte tenu du risque sanitaire, organisé une collecte des DASRI auprès du réseau des pharmaciens depuis 1999. Elle a été étendue à la CREA en 2011. L'augmentation des tonnages s'explique par cette reconnaissance progressive du service par les habitants nouvellement concernés.

DASRI : 11.6 tonnes collectées en 2012 soit 12,67% d'augmentation. Cela représente 19 440 boîtes et 2 785 cartons spécifiques.



La quantité de DEEE collectée représente 4,6 kg par habitant et par an, elle est stable depuis 2011, ce qui situe la CREA dans la moyenne des valeurs nationales. *Son gisement est estimé de 16 à 20 kg par an.*

DEEE : 2279 tonnes collectées en 2012 soit une diminution de 1.35%.



2 278,7 tonnes de DEEE collectées en 2012
Soit une évolution de **-1,4%** par rapport à la collecte 2011



soit 335 016 appareils électroniques

La mise en œuvre de la collecte des textiles sur le territoire nécessite l'adhésion des communes sur le choix des lieux d'implantation. La CREA organise et contrôle la collecte des colonnes d'apport volontaire.

Collecte des textiles : à ce jour, 47 points de collecte ont été installés sur le territoire de la CREA, l'objectif étant d'atteindre 250 points, fin 2014, soit 5 kg par habitant sur un gisement de 17 kg par habitant.

Les *Déchets Diffus Spécifiques* (DDS) sont actuellement déposés en déchetteries. *1 170 tonnes de DDS ont été collectés soit une augmentation de 0.49% qui représente 2.4kg par an et par habitant, correspondant à la moyenne nationale. L'ADEME estime qu'ils sont produits à 75 % par des artisans.*

Education à l'Environnement

Plan Local d'Education à l'Environnement (PLEE)

Le PLEE, engagé en 2010, a été adopté par le Conseil de la CREA le 14 décembre 2012.

Il comporte un diagnostic du territoire qui identifie les acteurs et partenaires mobilisables autour de 4 thématiques relevant du champ de l'éducation à l'environnement : les déchets, l'eau, la biodiversité et la nature, l'éco-mobilité.

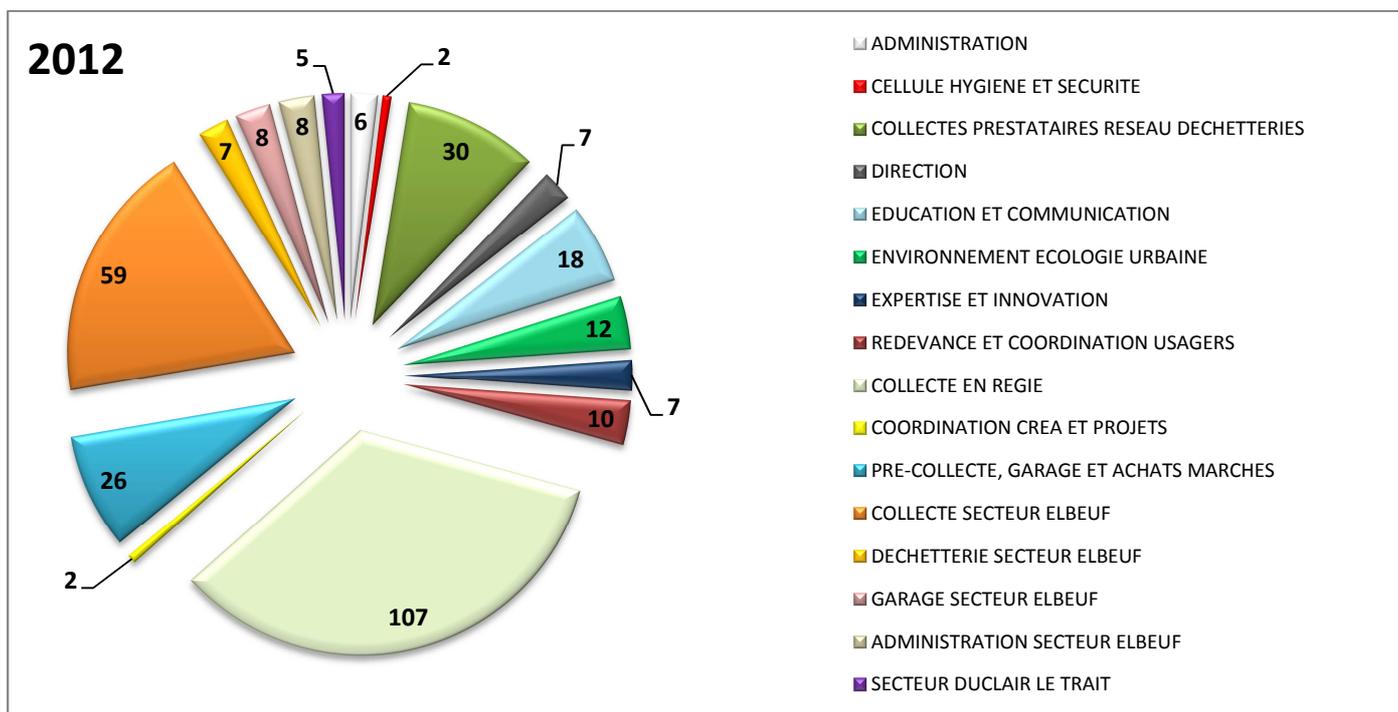
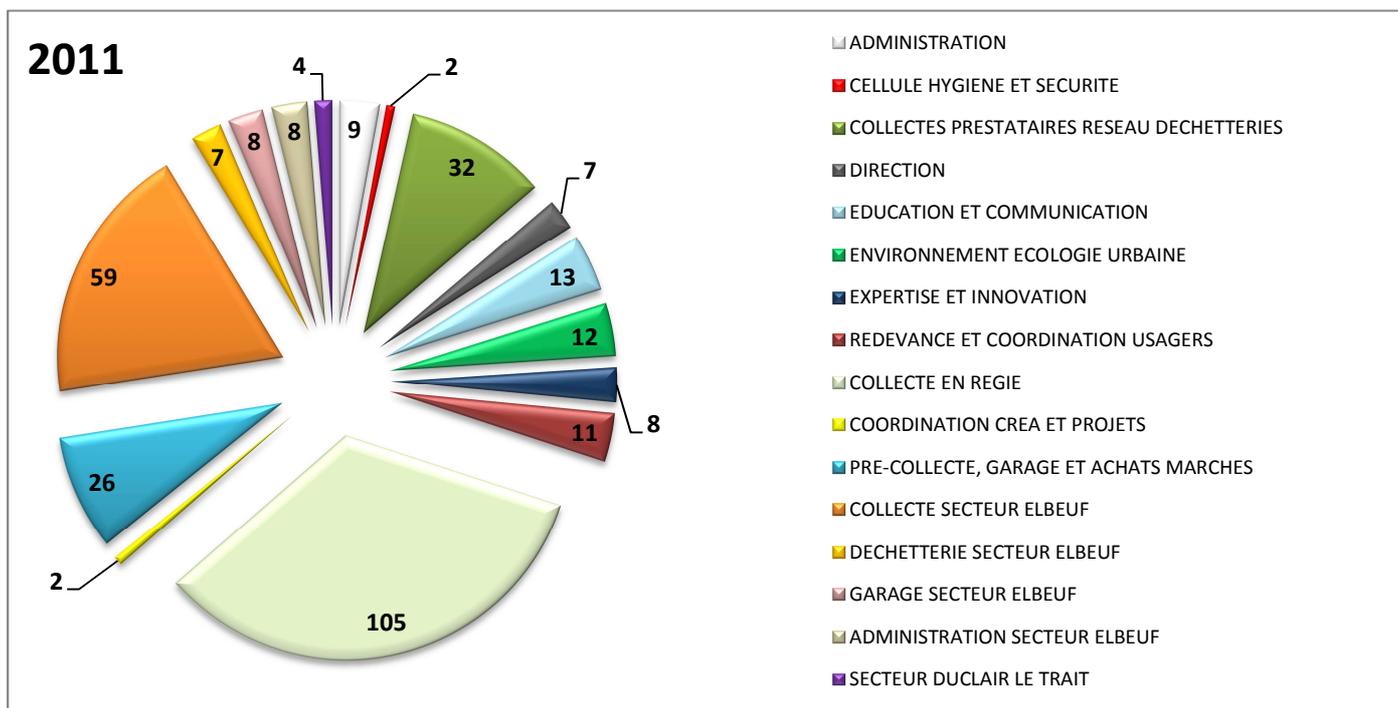
Un plan d'actions pour chacun de ces thèmes, planifie leur mise en œuvre, pour les 3 années à venir.

S'agissant des déchets, 21 actions ont été identifiées, autour de 5 axes de travail :

- Promouvoir la réduction des déchets auprès des différents publics,
- Fédérer les producteurs autour de la réduction des déchets, pour qu'ils deviennent acteurs,
- Améliorer de la performance des collectes,
- Accompagner l'augmentation de la performance du tri et favoriser le recyclage et le réemploi,
- Accompagner la qualité du service des collectes en favorisant l'implication des habitants,
- Faire adhérer les habitants aux évolutions du service par une compréhension des enjeux.

Les Ressources

Moyens humains

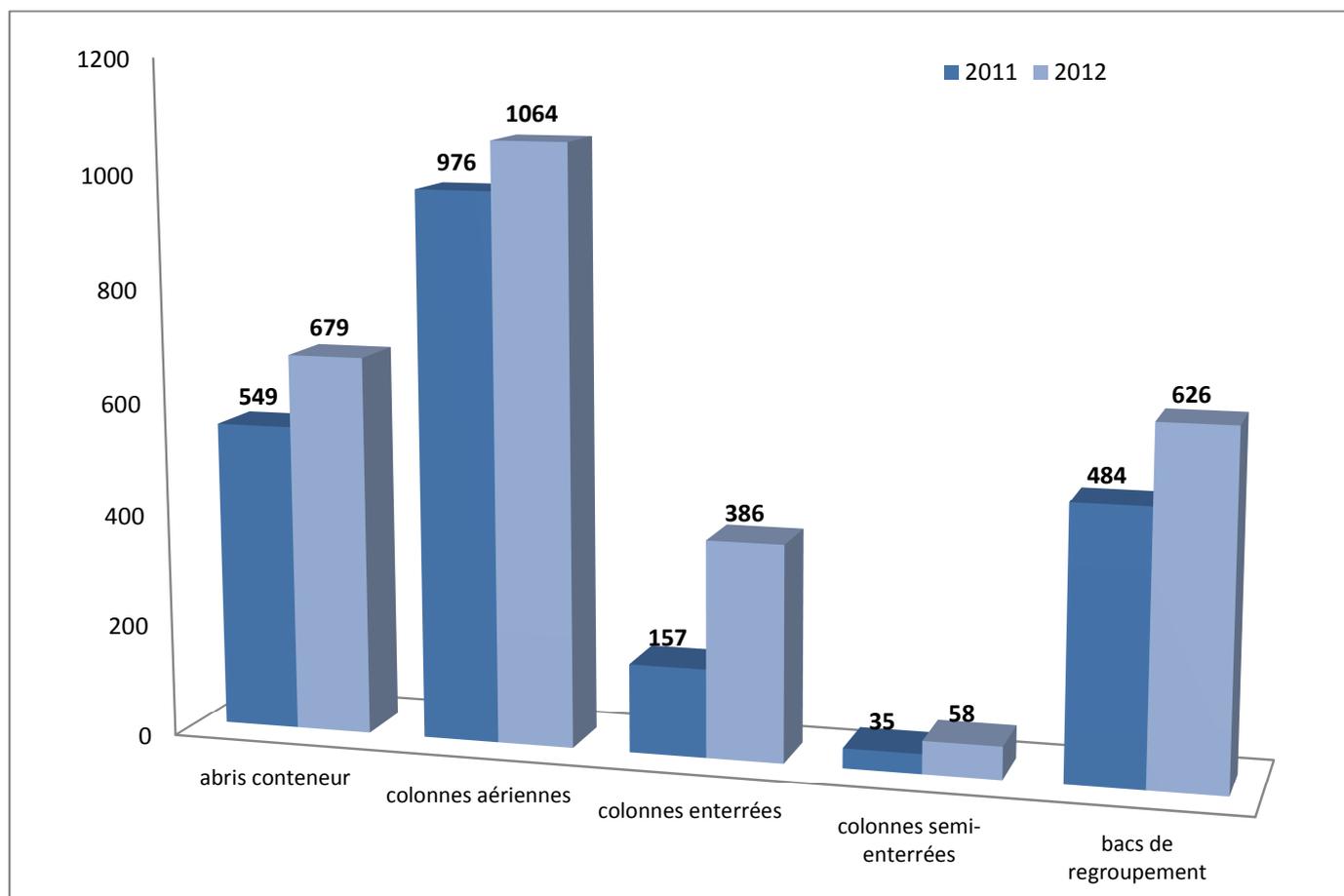


Les effectifs restent globalement stables : 314 agents en 2012, contre 313 en 2011. A note, la création d'une unité passerelle destinée à promouvoir le reclassement d'agents en restrictions physiques.

Moyens matériels

Les bases de données de l'ensemble des secteurs de la CREA sont en cours d'harmonisation. Les indicateurs ci-dessous permettent de disposer d'une vision CREA, tout en respectant les spécificités historiques de chaque secteur.

TYPE DE MOBILIER IMPLANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA CREA



A noter que les colonnes aériennes comprennent les colonnes à huile sur le secteur d'ELBEUF.

Le volume proposé aux habitants de la CREA pour déposer leurs déchets en apport volontaire progresse. Le nombre de colonnes enterrées a été multiplié par 3 en un an et les abris bacs augmentent de plus de 20%, sous l'effet de la diffusion des nouveaux modèles. L'installation de bacs de regroupement sur plateforme a progressé de près de 30%, car ils ont été déployés, notamment sur les secteurs de DUCLAIR et du TRAIT pour résorber des risques liés aux manœuvres des véhicules de collecte. Les marches arrière notamment sont à éviter, compte tenu des risques qu'elles génèrent. La CREA a donc engagé un recensement de ces rues et prend, en lien avec les Communes, des mesures pour les supprimer.

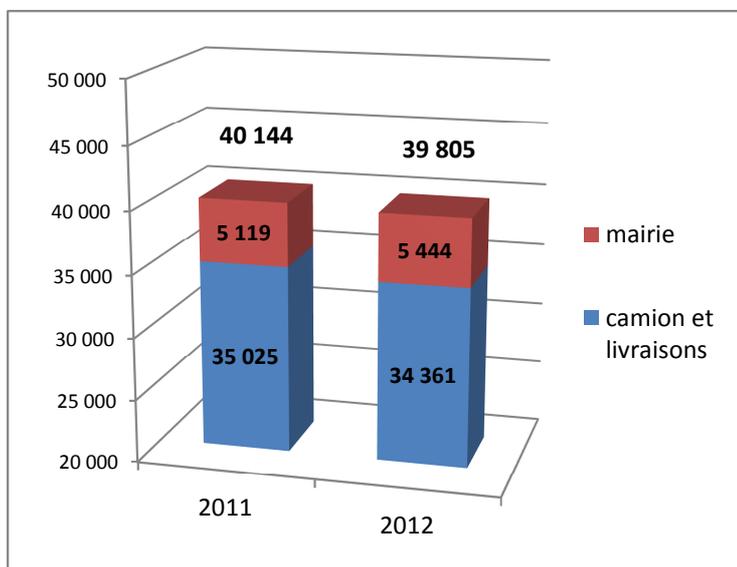
L'objectif de la CREA est d'encourager le recours aux colonnes semi-enterrées, qui constituent le meilleur compromis technique et économique. Les Communes prennent en charge le surcoût du génie civil et du matériel pour le modèle enterré.

Au total, cela représente 2 813 points d'apport volontaire pour la collecte des OMR, DMR, du Verre et de l'huile.

DOTATION DE SACS POUR LE SECTEUR DE ROUEN (en nombre visiteurs)

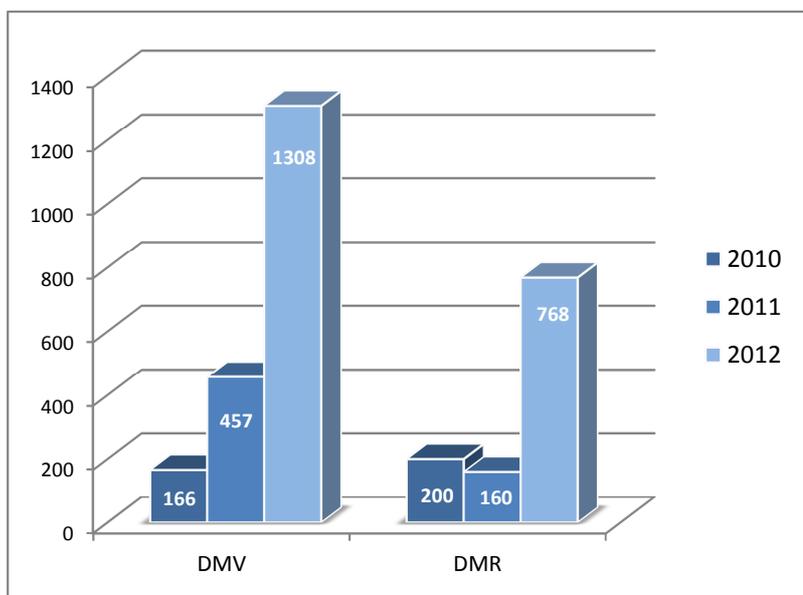
Le nombre de foyers dotés en sacs est relativement stable d'une année sur l'autre, bien que l'approvisionnement en mairie apparaisse un peu plus fort en 2012.

Les déchets recyclables restent majoritairement en sacs, ils nécessitent que les habitants se rendent à une distribution. Pour réduire cette contrainte, une conteneurisation des déchets recyclables, voire des déchets végétaux, serait plus efficace.



DOTATION DE SACS POUR LE SECTEUR D'ELBEUF (en nombre de sacs)

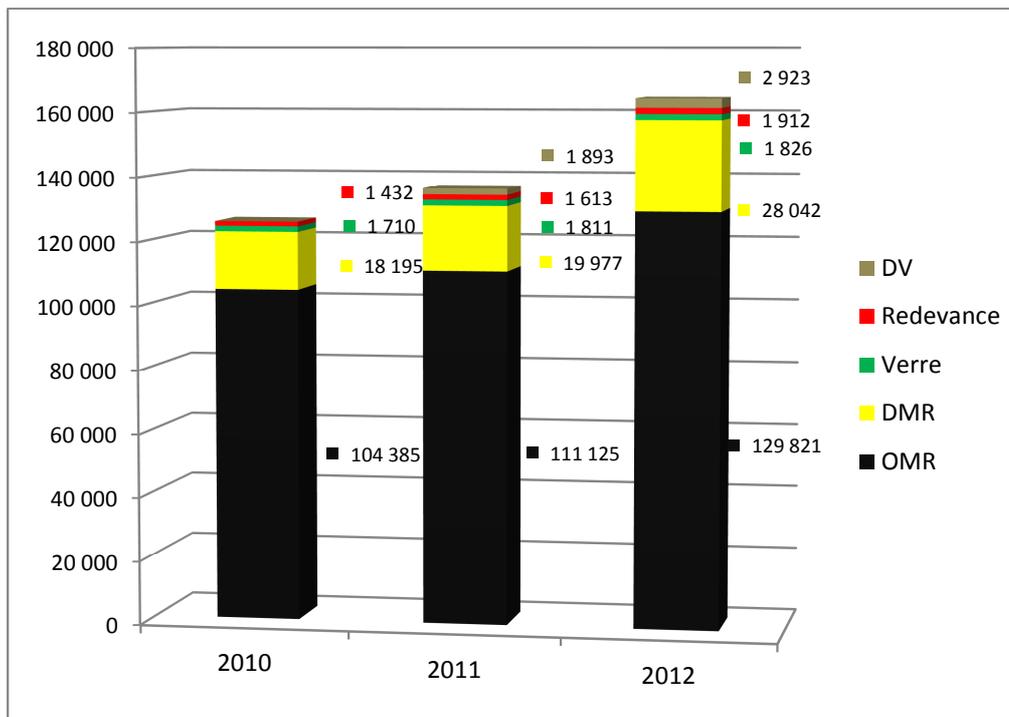
Le secteur d'ELBEUF est essentiellement équipé en bacs pour les déchets recyclables et les déchets végétaux et les sacs ne concernent que les cas particuliers ne pouvant stocker un conteneur. Les quantités, distribuées en porte à porte, sont donc peu importantes au regard de la population concernée.



MOYENS MATERIELS, BACS POUR LE SECTEUR DE ROUEN, DE DUCLAIR ET DU TRAIT

Le nombre de bacs implantés en 3 ans est en croissance de plus de 30%, liée à la décision d'achever de conteneuriser le flux des ordures ménagères (aujourd'hui, seule une Commune hésite encore sur ce choix), et les recyclables, en réduisant la fréquence d'une fois par semaine à tous les 15 jours. Ce changement a permis d'accroître le taux de recyclables collectés, car l'habitant dispose d'un moyen de stockage à demeure et n'a plus besoin d'aller chercher des sacs à la distribution.

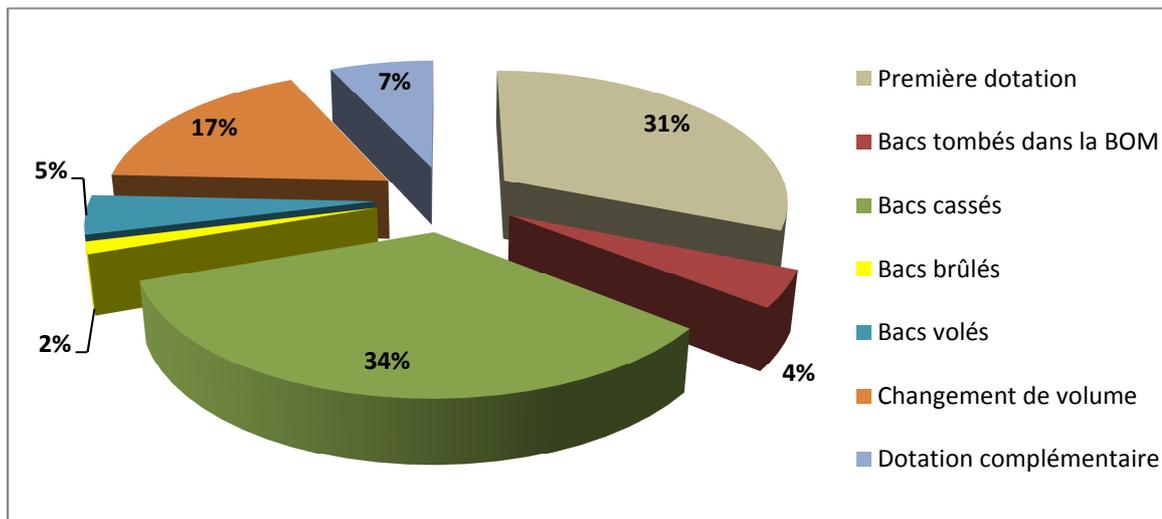
Les bacs dédiés à la redevance spéciale ont progressé de près de 20% et les bacs à végétaux de plus de 50% sous l'effet de la conteneurisation des Communes des secteurs DE DUCLAIR et DU TRAIT, jusqu'ici dotées de sacs et l'abaissement du seuil d'assujettissement.



CONTENEURISATION DU SECTEUR D'ELBEUF

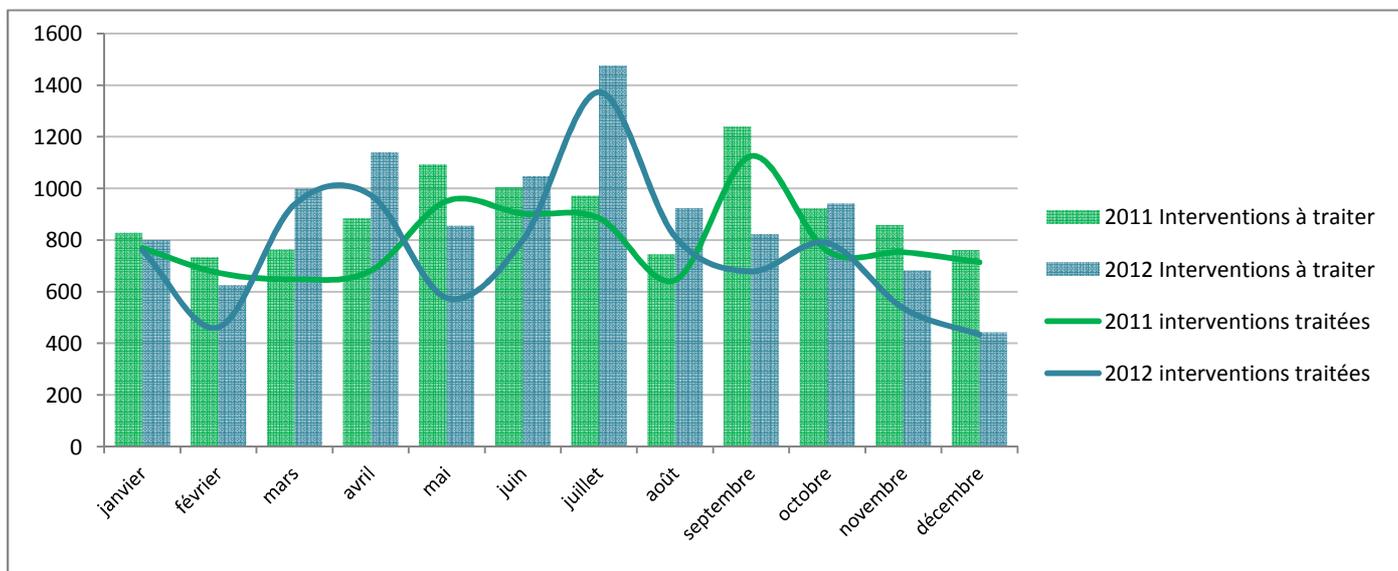
3810 bacs ont été fournis aux habitants en 2012, soit une hausse de 45% de l'activité dans ce domaine. Il a été relevé une hausse du taux de casse sur les bacs redevables. Une étude est en cours pour en évaluer les causes et proposer des actions correctives.

Les bacs cassés sont échangés et réparés en régie par le secteur d'ELBEUF. Le nombre de bacs brûlés est en forte chute du fait de la mise en œuvre de colonnes dans les collectifs.



NOMBRE D'INTERVENTIONS SUR LES BACS POUR LES SECTEURS DE ROUEN, DE DUCLAIR et DU TRAIT

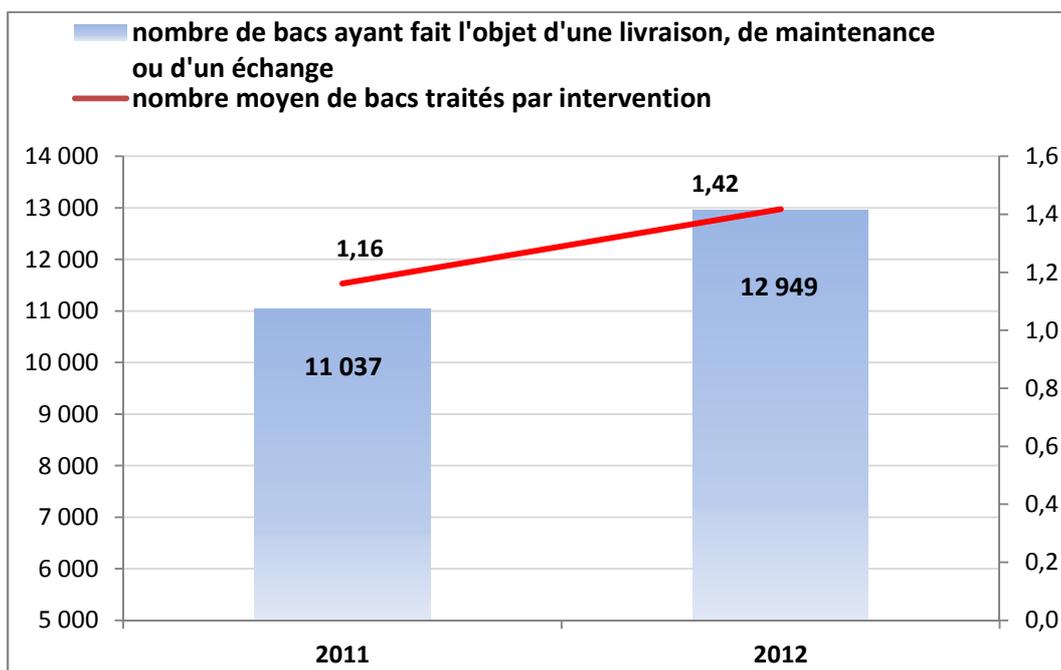
Le nombre d'interventions est assez variable, ce qui nécessite une capacité d'adaptation efficace et régulière des moyens. La courbe d'interventions traitées suit celle des demandes car les moyens sont adaptés pour atteindre un objectif de 7 jours en moyenne, avec un pic en avril et en juillet 2012 correspondant à la conteneurisation des Communes. L'objectif est de développer la maintenance préventive, afin de réguler l'activité sur l'année. Celle-ci est exercée intégralement en régie, sur l'ensemble du territoire de la CREA.



NOMBRE DE BACS TRAITES POUR LES SECTEURS DE ROUEN, DE DUCLAIR ET DU TRAIT

Le nombre de bacs ayant nécessité une intervention augmente de près de 17% en 2012, sous le triple effet du vieillissement du parc déjà en place, de l'accroissement global du nombre de bacs et du projet CREA COLLECTE qui effectue une remise à niveau du matériel par quartiers.

Le nombre de bacs par intervention augmente de plus de 20%, ce qui indique que les demandes en habitats collectifs sont plus nombreuses.



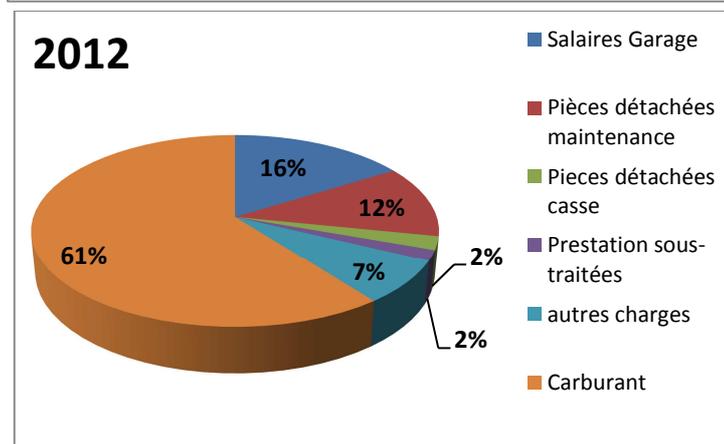
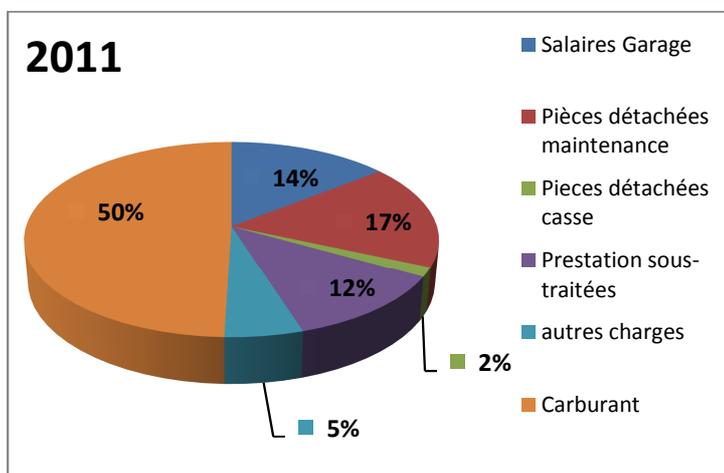
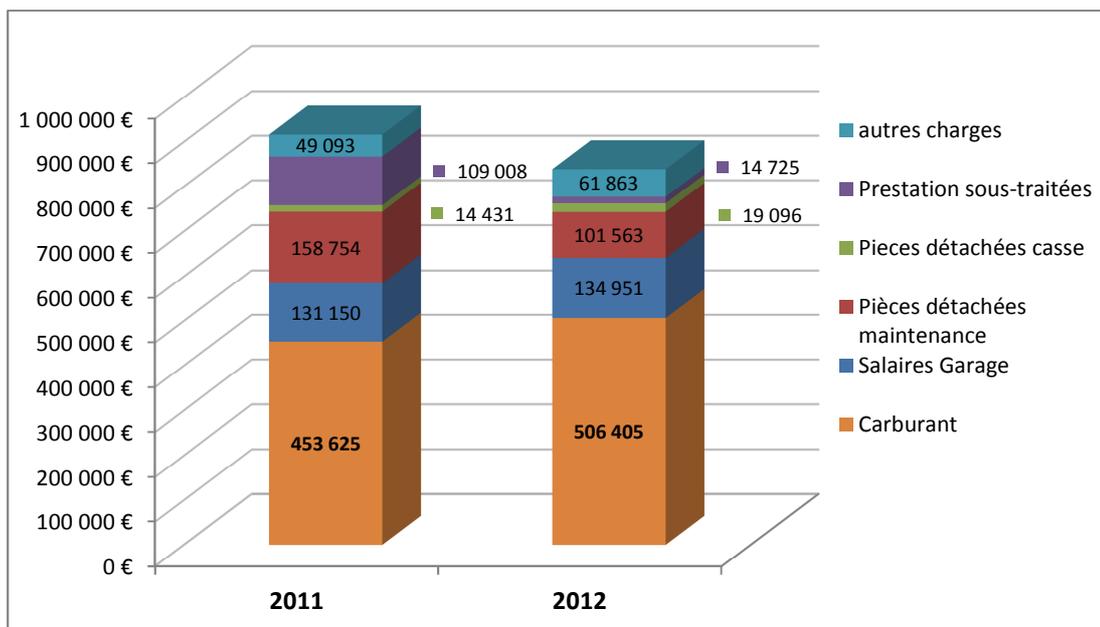
VEHICULES ET REPARTITION DES POSTES DE COUTS SUR LE SECTEUR DE ROUEN

La répartition des postes de charges évolue en 2012. Le coût du gasoil pèse sur le poste carburant, passant de 1.25 € en janvier 2011 à 1.40 € en janvier 2012, soit une hausse de plus de 10%. Les charges de personnel ont augmenté de moins de 3%, tout en étendant les activités de l'équipe d'entretien des poids lourds à la maintenance des colonnes enterrées et semi-enterrées, ce qui permet de mutualiser les outillages.

Le renouvellement du parc de véhicules a permis de réduire les besoins en pièces de maintenance.

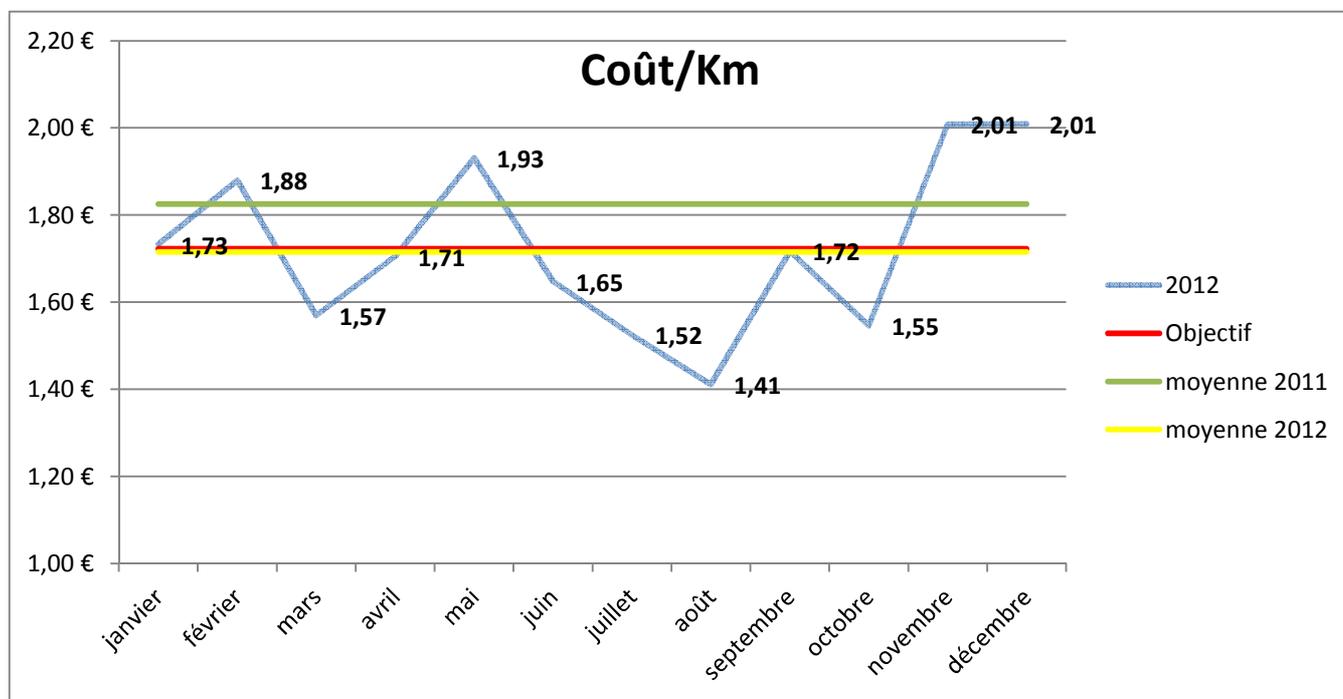
Globalement, le poste de coût des véhicules recule de près de 9%.

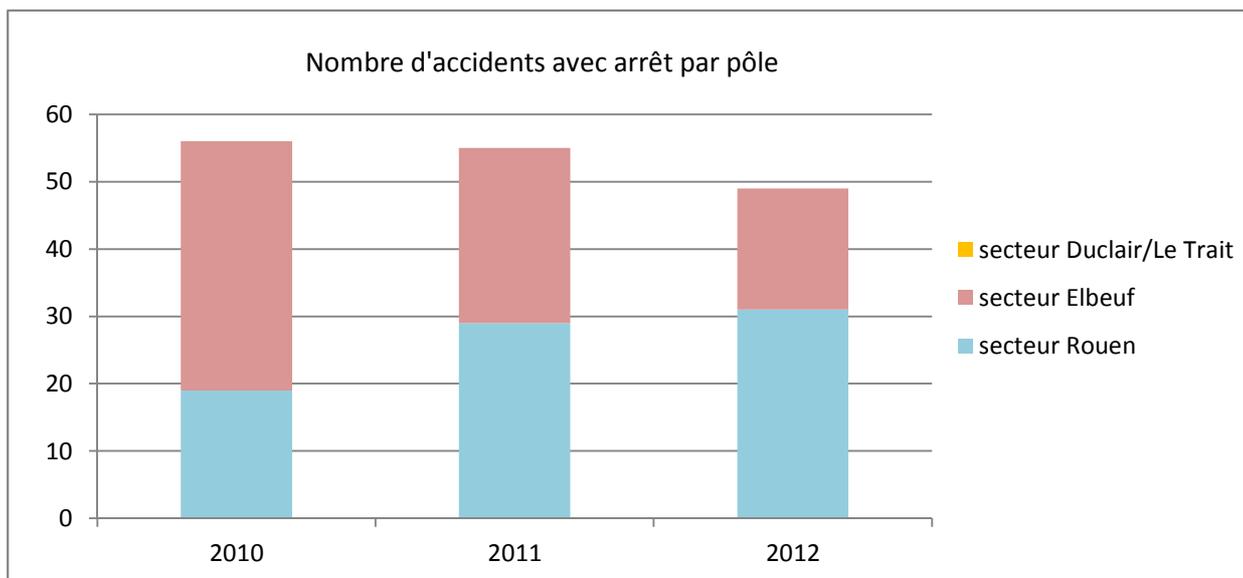
Il est important de signaler que la part carburant dans les coûts bondit de 50 à plus de 61% obligeant à s'interroger sur les solutions alternatives pour enrayer cette tendance.



COÛTS KILOMETRIQUES SUR LE SECTEUR DE ROUEN

Le coût kilométrique a baissé de près de 10% en 2012, sous l'effet d'une politique de sensibilisation à la conduite souple. Malheureusement, des vols de gasoil sur le site de stationnement des véhicules ont dégradé en fin d'année une tendance qui aurait pu être encore plus favorable. L'action corrective à ces actes malveillants a été trouvée, en mars 2013, par un partenariat efficace avec les forces de l'ordre et une assistance vidéo. Un renforcement de mesures de protection physique est prévu en 2013.





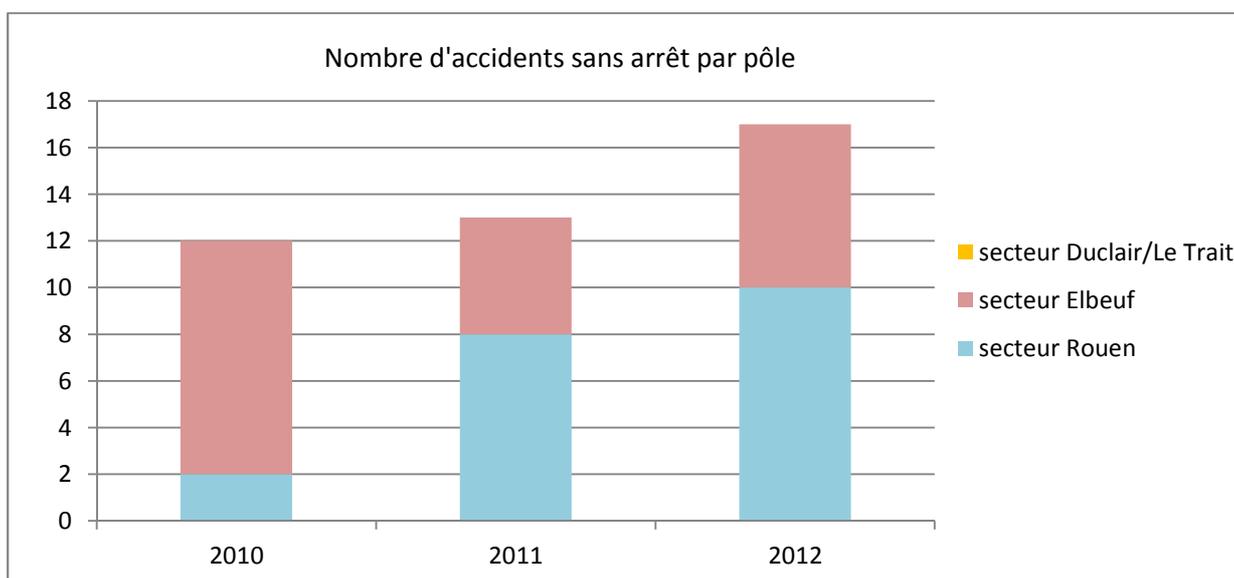
En 2012, les activités du Pôle Politiques Environnementales et Maîtrise des Déchets ont généré moins d'accidents avec arrêt par rapport aux 2 années précédentes. Ceci s'explique par la nette amélioration des résultats sur le secteur d'ELBEUF.

En 2012, on observe une diminution des accidents liés aux chutes (plain-pied et avec dénivellation), ces derniers représentaient près de la moitié des accidents avec arrêt en 2011.

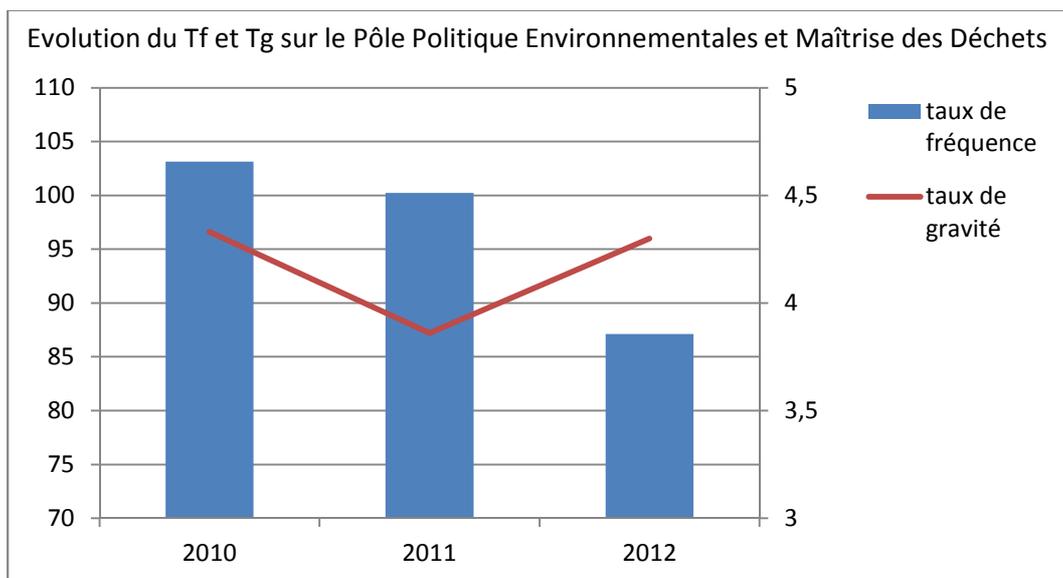
Les 1/4H sécurité et les films permettent d'alerter les agents de collecte concernés par les accidents aux membres inférieurs lors des descentes de marchepied. Les services travaillent également avec le fournisseur des véhicules de collecte pour améliorer le poste de travail des ripeurs (barres de maintien supplémentaires, demande de modification pour réduire les descentes de marchepied).

Sur la collecte, les accidents liés à la manutention manuelle ont encore diminué cette année mais ces accidents représentent encore près de 40% des accidents. La conteneurisation répond à cette problématique.

En déchetterie, la majorité des accidents concerne également la manutention manuelle. Les services continuent donc à travailler sur les contenants avec les filières (notamment pour les DEEE) et sur les aides à la manutention.



Depuis 2010, les accidents sans arrêts ont augmenté. Les incidents sont tous mentionnés dans des registres de prévention qui permettent d'acter les faits et de déclencher une analyse pour connaître les causes de l'événement.

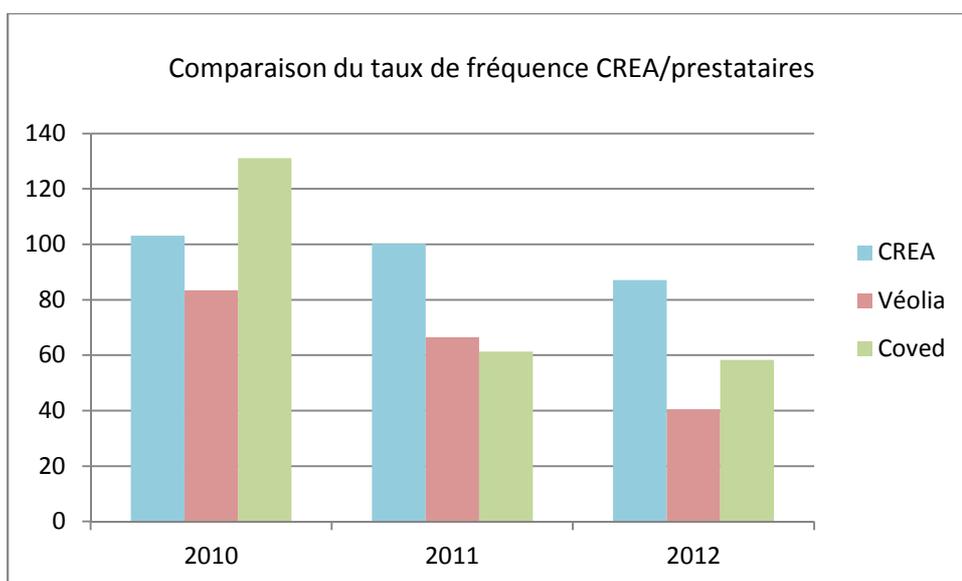


Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

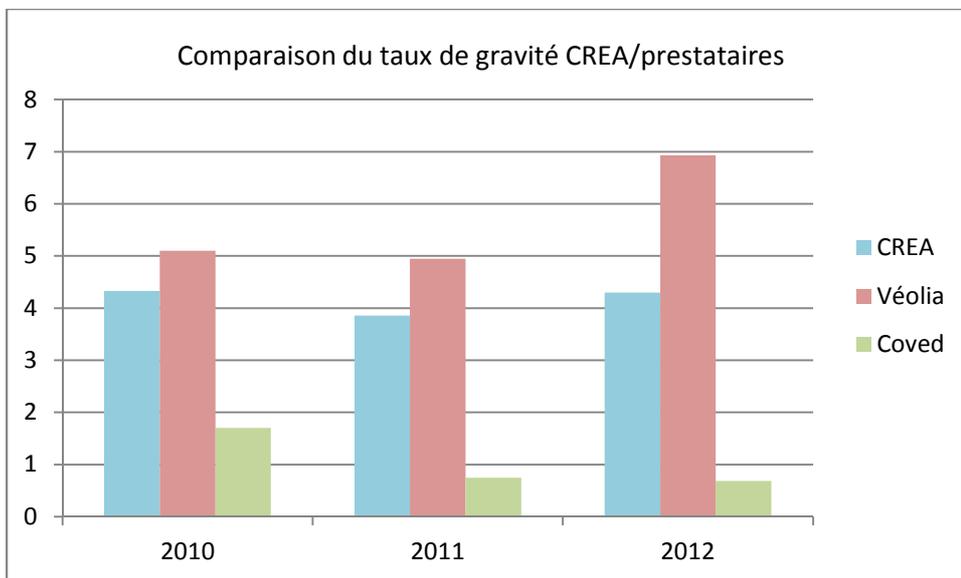
Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Il s'agit d'indicateurs normés qui permettent de connaître le nombre d'accident et la durée moyenne des absences consécutives par rapport à l'effectif de référence, ce qui permet d'effectuer des comparaisons plus objectives.

Le taux de fréquence lié au nombre d'accidents a chuté en 2012 mais le taux de gravité a augmenté. Ceci s'explique par le fait que le cumul des jours d'arrêt à lui progressé au titre de l'année 2012, sous l'impact des accidents des années précédentes et des rechutes. Le nombre de jours d'arrêt pour accidents des années précédentes a augmenté de 15% en 2012 et représente 43,4% de la totalité des jours d'arrêt. Un accident début 2012, lié au verglas, a conduit à un arrêt de longue durée. La création d'un plan neige permettant de regrouper les déchets sur les axes déneigés et une harmonisation des pratiques entre les pôles contribueront à réduire ces risques.



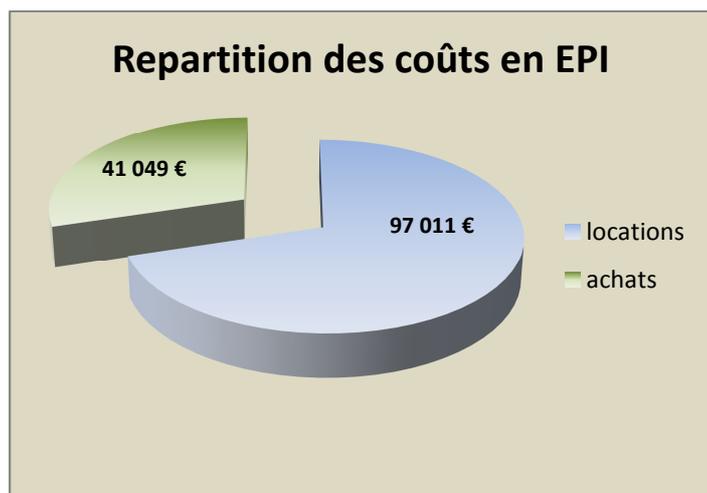
En 2011 pour la profession
Tf = 50,0 et Tg = 3,4



Les taux de fréquence sont proches de celui de la profession au niveau national. Le taux de gravité du prestataire VEOLIA reste élevé du fait d'un accident grave survenu en 2009. Les deux prestataires se sont engagés dans une démarche de prévention des risques depuis plusieurs années. La régie travaille en partenariat avec les sociétés VEOLIA et COVED afin d'échanger et de partager les bonnes pratiques et les expériences en matière d'hygiène et de sécurité.

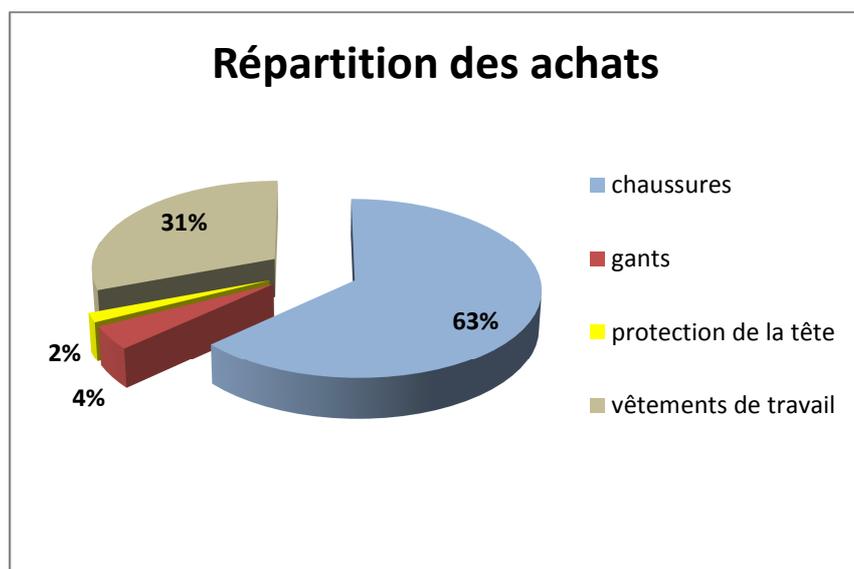
La démarche de certification OHSAS 18001 a été étendue à l'ensemble de l'activité déchets avec l'obtention de la certification en décembre 2012. La démarche a permis d'homogénéiser les pratiques en terme de sécurité (formation des nouveaux arrivants, 1/4H sécurité, audits de site, procédures et instructions de travail, équipements de protection individuelle...). Des objectifs communs de sécurité ont été définis pour l'année 2013 et les axes de travail sont la prévention des accidents et des maladies professionnelles (formation gestes et postures adaptée aux métiers, interventions du service de médecine de prévention, sensibilisation à l'aide d'outils pédagogiques comme filmer les agents en activité ou réaliser des suivis de collecte), l'amélioration des outils de travail (camions, outils de manutention, ...) et la réduction des points dangereux de collecte.

A noter que la réorganisation de la collecte sur les secteurs de DUCLAIR et DU TRAIT a permis de supprimer près de 250 points de collecte, jugés à risque (marche arrière, visibilité,...). Les solutions adaptées sont les bacs ou points de regroupement, ou à titre exceptionnel, le recours à un véhicules de petit gabarit.



Le coût global généré par les EPI est en augmentation de 2.95% (134 104 € en 2011 et 138 060 € en 2012).

Il est constaté une augmentation de 8.21 % pour les locations (89 654 € en 2011 et 97 011 € en 2012), essentiellement due aux vêtements de travail entretenus par le loueur afin de garantir leurs caractéristiques et leurs fonctions protectrices et une diminution de 7.65% des achats (44 450 € en 2011 et 41 049 € en 2012).



Communication & Education

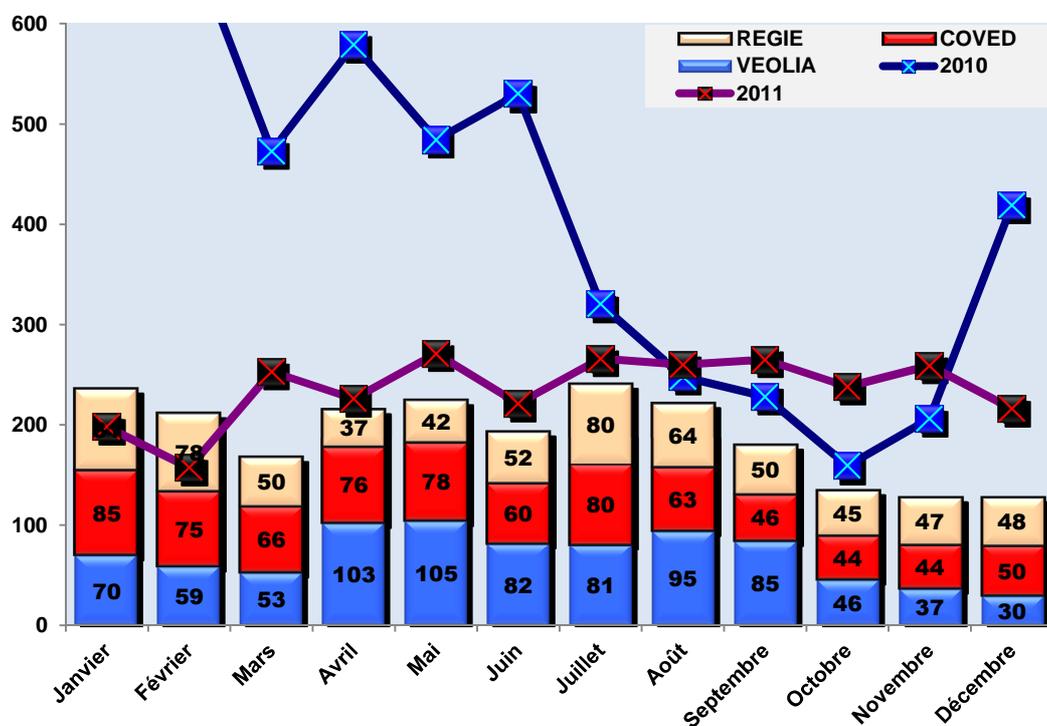
Allo Communauté

Historiquement, les données du numéro vert Allo Communauté sont classées par thèmes et métiers pour le secteur de ROUEN. Cette catégorisation permet d'affiner l'analyse. Il est prévu d'étendre progressivement ce degré de détails aux Pôles de Proximité, qui effectuaient jusqu'ici un tri par grands types de services aux usagers.

COURRIERS/COURRIELS POUR COLLECTE ET DECHETERIES SECTEUR ROUEN

Le niveau de réclamations baisse régulièrement. Il était important au début 2010, car le service avait été dans une large mesure modifié. Le territoire avait été réparti entre les prestataires privés et la régie pour constituer des continuités géographiques de secteurs. De ce fait, de nombreux équipages découvraient de nouvelles tournées. De nouveaux changements de moindre envergure ont eu lieu en avril et juillet 2012 et représentent des pics de réclamations.

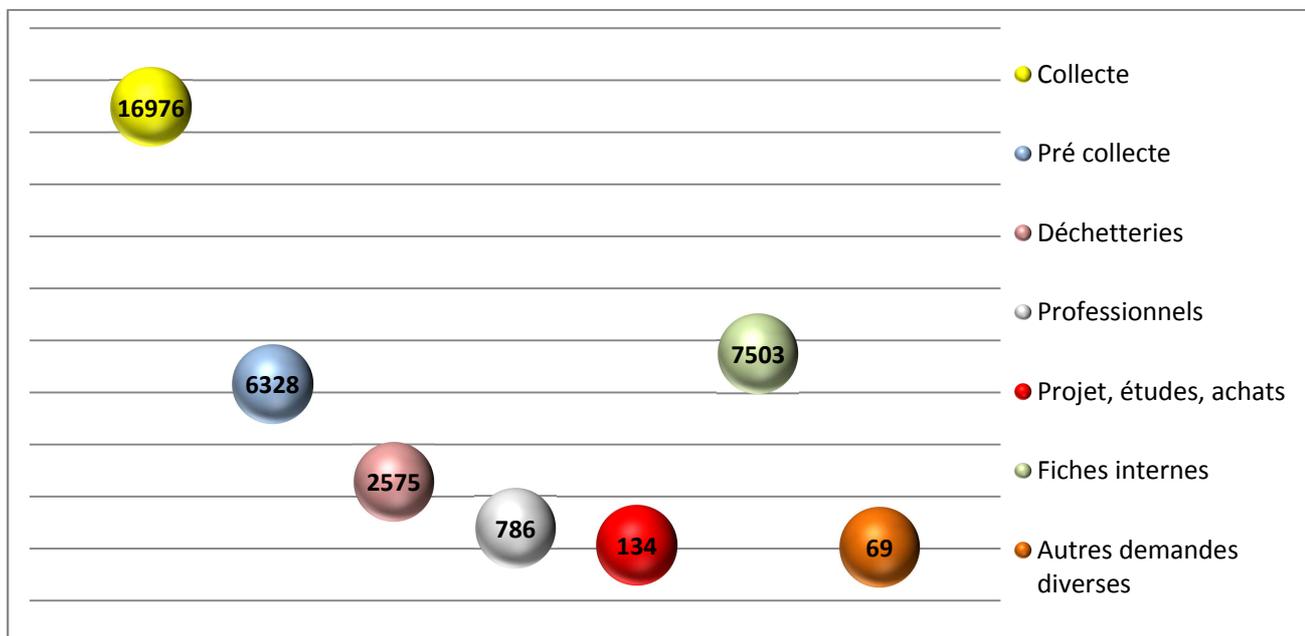
EVOLUTION DU NOMBRE DE RECLAMATIONS CONCERNANT LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE SECTEUR DE ROUEN



APPELS ALLO COMMUNAUTE SUR LE SECTEUR DE ROUEN

La majeure partie des appels Allo Communauté concerne la collecte (demandes d'information et d'intervention, réclamations) et la pré-collecte (demande au sujet des équipements mis à dispositions par la CREA comme les bacs, sacs ou les colonnes).

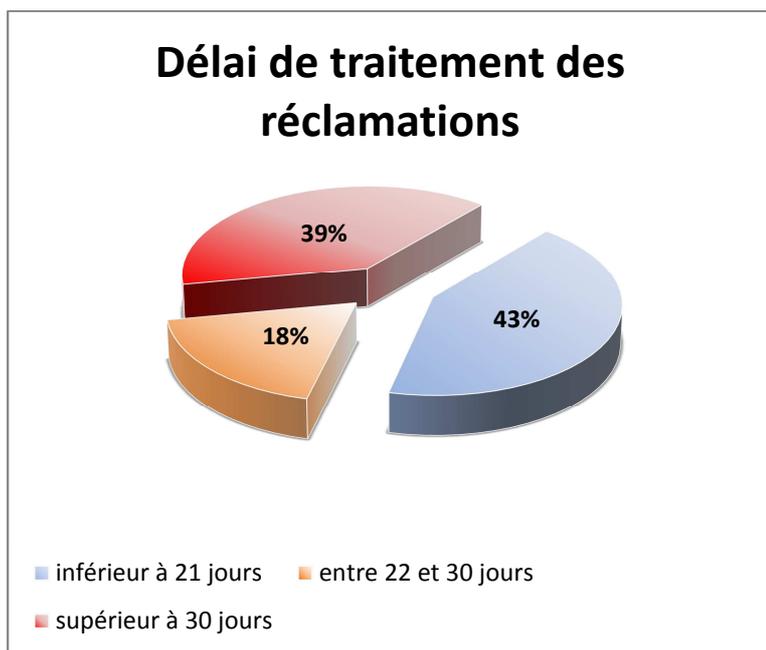
Les fiches internes concernent principalement les demandes d'enlèvement de dépôts sauvages.



La collecte prestataires a en charge des services à la demandes (rendez-vous pour les encombrants) ou saisonniers (collecte des déchets végétaux). Ces services qui répondent moins à la prise d'habitude pour l'utilisateur, génèrent proportionnellement plus de réclamations.

DELAI DE TRAITEMENT SUR LE SECTEUR DE ROUEN

Depuis 2012, cette donnée est suivie comme un critère de qualité du service. Si le délai de traitement dépend étroitement de la complexité de la demande, l'objectif poursuivi est de réduire le délai de réponse. Cet indicateur sera évalué pour les futurs exercices.



ACTIONS DES ECO-EMBASSEURS- ANIMATEURS

Objectif : Promouvoir sur le territoire de la CREA, les changements de comportements vers une gestion responsable des déchets, respectueuse de l'environnement.

16 553 personnes informées et sensibilisées en 2012 par les éco-ambassadeurs et les animateurs de la CREA

Leurs missions :

En 2012, trois éco-ambassadeurs et quatre animateurs se relayent sur l'ensemble du territoire de la CREA, pour :

■ Informer et de sensibiliser sur les déchets

Communication de proximité :

◆ Accompagnement aux changements d'organisation de collecte

- boîitage, visite à domicile, tenue de stand d'informations auprès des habitants,
- travail de sensibilisation en amont auprès des gestionnaires d'immeubles, des gardiens, des personnels de nettoyage pour relayer l'information auprès des habitants,
- suivi lié à la mise en place de matériel de pré-collecte.
- évaluation des actions.

◆ Formation des gardiens et des immeubles au tri réalisée conjointement avec le SMEDAR

◆ Promotion du tri et prévention des déchets

- accompagnement sur les mises en place du tri et conseils sur la prévention des déchets auprès des professionnels et des administrations ainsi que formation du personnel. Travail réalisé en coordination avec le SMEDAR,
- mise en place d'actions de sensibilisation (réunions, stand, porte à porte) en direction des habitants pour développer le geste de tri et gérer les déchets autrement. Ce travail est réalisé en coordination avec le SMEDAR pour mutualiser les moyens.

◆ Traitement des anomalies sur le terrain (refus de tri, problème de dépôts sauvages, non-respect du règlement de collecte, problème de qualité de collecte.....), travail réalisé en étroite collaboration avec les équipes de collecte. Avant d'engager des actions de communication correctives, chaque anomalie fait l'objet d'un état des lieux (rencontre avec les gardiens, gestionnaires d'immeubles, contrôle des équipements, signalétique...)

■ Animer sur les autres thématiques environnementales

Eau, énergie, jardinage durable, éco-citoyenneté, réduction des déchets pour inciter au changement de comportements des habitants, consommateurs, usagers

- préparation et réalisation d'animations ou de modules pédagogiques proposés aux écoles et centre de loisirs (module sur l'eau, les déchets, le jardinage durable),
- organisation et animation de visites d'équipements (Usine la Jatte et déchetteries),
- organisation et animation de manifestations (semaine de la réduction des déchets, journée de l'environnement...) ou de participation à des manifestations organisées par les communes sur le développement durable),
- intervention auprès de divers publics : maisons de retraite, ESAT, associations.

Evolution des actions menées par les éco-ambassadeurs et animateurs de la CREA

	2011	2012	Evolution en % des interventions 2012/2011
Animations scolaires - Compostage - Tri - Eco citoyenneté - Réduction des déchets - Jardinage durable			
Nombre de classes	256	280	9,38%
Nombre d'enfants sensibilisés	6 189	6 668	7,74%
Animations diverses (y compris auprès du public périscolaire spécifique RPA, IDEFHI...)			
Nombre de manifestations	29	22	-24,14%
Nombre de personnes sensibilisées	542	569	4,98%
Animations grand public (manifestations communales ou organisées par la CREA, événementiels)			
Nombre de manifestations	57	35	-38,60%
Nombre de personnes sensibilisées	4 030	4 986	23,72%
Actions de proximité (porte-à-porte, boitage) et anomalies de collecte			
Nombre d'interventions	76	48*	
Nombre d'action en porte à porte	NC	9	
Nombre de personnes informées et/ou sensibilisées	1 567	2 846	82%
Nombre de personnes sensibilisées (contact direct)		566	
Actions de proximité liées à l'implantation des colonnes enterrées			
Nombre de suivis terrains	NC	13	
Nombre de personnes informées*	NC	1 334	
Nombre de personnes sensibilisés (contact direct)	NC	493	
Sensibilisation des entreprises / administrations / gardiens d'immeuble			
Nombre d'interventions	42	5*	
Nombre de personnes sensibilisées	463	150*	
Nombre d'interventions totales	460	400*	
Nombre de personnes informées et/ou sensibilisées	12 791	16 553	29%

* La donnée renseignée ne concerne pas le secteur d'Elbeuf



SUPPORTS DE COMMUNICATION ECRITS

Des supports de communication adaptés à chaque projet ont été conçus et réalisés qu’il s’agisse des changements de fréquence de collecte, de la conteneurisation des communes pour les déchets recyclables ou encore du passage du porte à porte en apport volontaire pour la collecte du verre. Au cours de l’année 2012, ces documents d’information ont concerné les Communes suivantes: AMFREVILLE- LA-MIVOIE, ANNEVILLE-AMBOURVILLE, BARDOUVILLE, BELBEUF, BERVILLE-SUR-SEINE, DUCLAIR, EPINAY-SUR- DUCLAIR, FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, FONTAINE-SOUS-PREAUX ; HENOUILLE, JUMIEGES, LE MESNIL-SOUS- JUMIEGES, LE PETIT-QUEVILLY, LE TRAIT, MONTMAIN, QUEVILLON, SAINT-AUBIN -EPINAY, SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL, SAINT-LEGER-DU-BOURGDENIS, SAINT-MARTIN-DE- BOSCHERVILLE, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, SAINT-PAËR, SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE, YAINVILLE, YVILLE-SUR-SEINE, SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR.

Le Plan neige s’est étendu à 15 nouvelles communes et à donner lieu à une communication spécifique (panneau d’information pour identifier les points de regroupement).

Afin de relayer, le plus largement possible, l’information lors de la mise en place de ces différents projets, les bulletins municipaux des Communes, le CREAmag, le site internet ainsi que la presse locale ont été utilisés.

Par ailleurs, des documents d’information sur la réduction des déchets, le compostage, les consignes sur les collectes (guide info pratiques des déchets, guide d’utilisation des colonnes enterrées, panneaux de distribution de sacs, flyers...) ont été réalisés et imprimés pour être diffusés lors des manifestations et dans le cadre de la communication de proximité.

Enfin, pour accompagner les animations scolaires, des documents pédagogiques, supports d’ateliers, affiches, flyers ont été créés et imprimés.

Ayez le réflexe déchetterie !

Les déchetteries sont ouvertes aux particuliers résidant dans l'une des 75 communes de la CREA sur présentation d'un justificatif de domicile (quittance EDF...).

ACCÈS GRATUIT
pour les professionnels, contacter **allo communauté**.

LES DÉCHÈTTERIES DE LA CREA

AMFREVILLE-BOISVILLE
1211 route de Saint-Jacques
Lundi à vendredi 14h-18h
Samedi 9h-12h et 14h-18h

ANNEVILLE-AMBOURVILLE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

BARDOUVILLE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

BELBEUF
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

BERVILLE-SUR-SEINE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

DUCLAIR
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

EPINAY-SUR-DUCLAIR
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

FONTAINE-SOUS-PREAUX
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

HENOUILLE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

JUMIEGES
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

LE PETIT-QUEVILLY
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

LE TRAIT
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

MONTMAIN
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

QUEVILLON
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINT-AUBIN-EPINAY
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINT-LEGER-DU-BOURGDENIS
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINT-PAËR
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

YAINVILLE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

YVILLE-SUR-SEINE
Rue de la Chapelle
Lundi à vendredi 9h-12h et 14h-18h
Samedi 9h-12h

LES DÉCHÈTRES DÉPOSÉS :

- Déchets ménagers
- Papier et carton
- Déchets verts
- Déchets dangereux
- Déchets électroménagers
- Déchets informatiques
- Déchets pharmaceutiques
- Déchets dangereux
- Déchets agricoles
- Déchets d'activités de loisirs et de sports
- Déchets de construction
- Déchets de cuisine
- Déchets de jardinage
- Déchets de bricolage
- Déchets de peinture
- Déchets de produits chimiques
- Déchets de produits ménagers
- Déchets de produits d'entretien
- Déchets de produits cosmétiques
- Déchets de produits vétérinaires

Et les encombrants ?
Si vous habitez en maison individuelle et que vous ne pouvez pas vous déplacer, la collecte en porte à porte des encombrants, de mobilier de salon ou de la menuiserie s'effectue sur rendez-vous en contactant **allo communauté**.

Si vous avez des questions sur les déchets :

allo communauté
0 800 021 021

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

À partir du 2 avril, la collecte de votre verre change !

La CREA

Pour préserver le cadre de vie et protéger l'environnement, pour harmoniser le mode de collecte du verre et maîtriser son coût :

- Votre verre n'est plus collecté en porte à porte
- Vous pouvez désormais déposer votre verre dans les 6 nouveaux conteneurs de la commune (apport volontaire)

allo communauté
0 800 021 021

www.la-crea.fr

La CREA

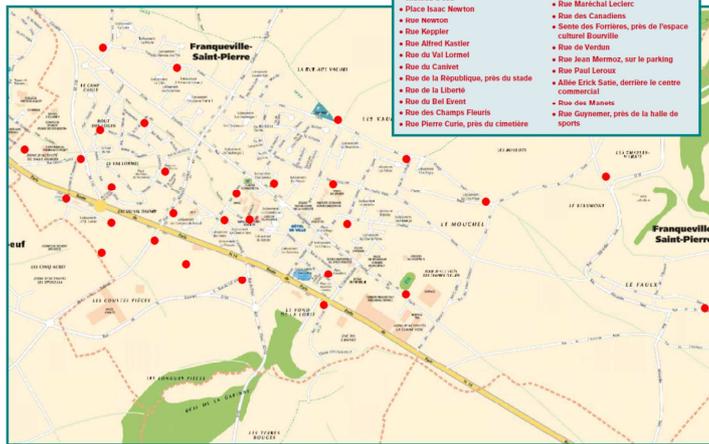
LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS CHANGE BIENTÔT !

à partir du 9 mai : nouveaux bacs pour vos déchets

le 2 juillet : nouvelles fréquences de collecte

HENOUILLE / QUEVILLON / SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE / SAINT-PAËR

Implantation des nouveaux conteneurs à verre



Du 9 mai à fin juin, distribution de nouveaux bacs pour vos déchets.



Un agent agréé de la société SULO livrera votre nouveau bac à domicile ainsi qu'un document d'information sur son utilisation. Si vous êtes absent, le bac sera déposé devant votre porte. Si cela n'est pas possible, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Il vous faudra attendre au moins 48 heures avant de passer à la collecte de votre nouveau bac de tri sélectif.

Vous pourrez utiliser vos nouveaux bacs dès leur livraison. Vous pourrez utiliser les sacs jaunes jusqu'à épuisement de votre stock. **Ces particularités ne concernent pas les équipes de bacs continus à être collectés en sac.**

À partir du 2 juillet, changement de fréquence des collectes.

Les déchets recyclables (emballages, journaux et magazines) seront collectés **1 FOIS TOUTS LES 15 JOURS**

allo communauté
0 800 021 021

Vous recevrez votre calendrier de collecte mi-juin.



LES PRINCIPAUX EVENEMENTIELS

- le festival "graines de jardin",
- la semaine du développement durable (actions menées dans les écoles),
- la semaine de la réduction des déchets (action menée pour la première fois dans deux centres commerciaux : les docks76 à ROUEN et Carrefour à TOURVILLE LA RIVIERE),

Cet évènement a regroupé 20 associations bénévoles. Des stands sur la fabrication, la réutilisation d'objets et ateliers ludiques ont été proposés sur la réduction des déchets et une troupe théâtrale a animé les deux centres commerciaux.

7 classes (primaire et collège) accompagnées de leurs parents et professeurs ayant participé à des programmes scolaires pédagogiques de la CREA, ont été invités à participer à l'évènementiel.

2350 personnes ont été sensibilisées sur les Docks 76 et à Carrefour à TOURVILLE LA RIVIERE.

D'autres actions sur la réduction des déchets ont été menées par les animateurs de l'éducation à l'environnement sur 4 déchetteries : ANNEVILLE-AMBOURVILLE DUCLAIR, SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE et LE TRAIT, touchant 150 personnes.



Equipements des habitants

COMPOSTEURS

715 composteurs ont été distribués en 2012, soit 609 nouveaux foyers dotés, certains faisant l'acquisition de 2 composteurs.

Les dotations sont nombreuses sur les communes des secteurs de DUCLAIR et DU TRAIT, en raison d'une part de la gratuité du 1^{er} composteur ouvert pour toutes ces communes (sauf YAINVILLE et SAINT-PIERRE-DE-VARENDEVILLE), et d'autre part de l'ouverture d'un point de distribution à Duclair depuis le 5 novembre 2012.

Par ailleurs, des réunions publiques avec distributions de composteurs ont eu lieu sur 4 communes du secteur de DUCLAIR en juin 2012. Elles ont réuni plus de 200 personnes sur les communes d'ANNEVILLE-AMBOURVILLE, SAINT-PIERRE-DE-VARENDEVILLE, SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR et YAINVILLE.

Au total, 268 composteurs ont été distribués sur les communes des Pôles de Proximité ouest, dont 78 ont été retirés sur le secteur de DUCLAIR entre le 5 novembre et le 31 décembre 2012.

Sur le secteur d'ELBEUF, seulement 43 composteurs ont été distribués en 2012, malgré la mise en place d'un système de livraison à domicile.



Le compostage ne nécessite pas un composteur, tel que ceux fournis par la CREA. L'habitant peut facilement aménager un espace sur son jardin pour stocker ses déchets fermentescibles. C'est la composition des apports combinée à une aération régulière qui garantit la production d'un compost de qualité.

COMPOSTEURS COLLECTIFS

La CREA propose aux foyers de l'habitat collectif de composter leurs déchets fermentescibles de cuisine. Pour cela, des « habitants relais » sont formés et des composteurs collectifs sont installés en pied d'immeuble.

Au 31 décembre 2012, 10 aires de compostage en pied d'immeuble sont en fonctionnement (dont 4 installées en 2012), et 6 demandes sont en cours.

Environ 280 foyers compostent ainsi leurs déchets de cuisine, permettant le détournement de 30 tonnes de déchets par an des ordures ménagères.

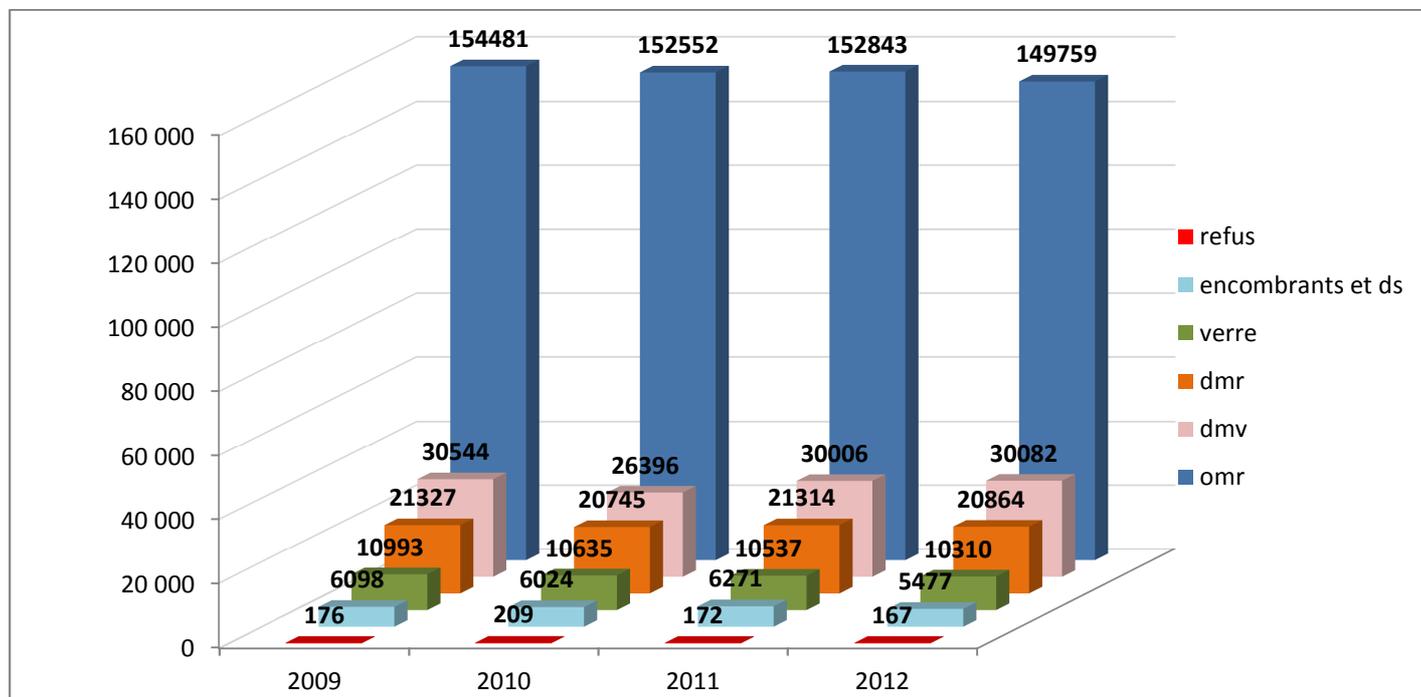
Six autres opérations permettent à des collèges, cuisines centrales, maisons de retraite, résidences sociales et restaurants de collectivité de composter leurs déchets fermentescibles, détournant ainsi 28 tonnes supplémentaires de déchets par an.

Un travail est également mené en direction des jardins familiaux : les actions menées en 2011 (fourniture de composteurs de grand volume et sensibilisation des jardiniers) ont été réévaluées en 2012, et ont conduit à passer une convention avec l'AREHN pour la formation de « jardiniers ambassadeurs » sur les jardins familiaux du territoire, afin de diffuser les bonnes pratiques de jardinage.

Ces formations débuteront en 2013.

Tonnages en Porte à Porte & Apport Volontaire

Evolution des collectes (tonnes)

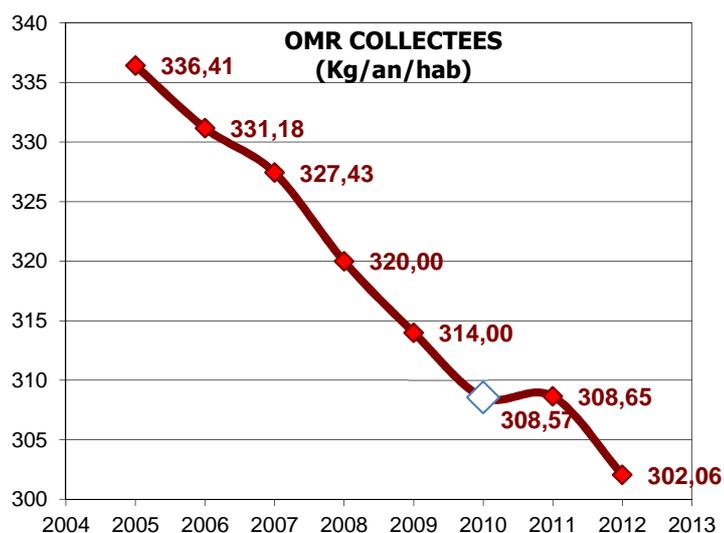


La collecte des ordures ménagères a reculé de plus de 3% en 4 ans, soit près de 5.000 tonnes. Cette baisse s'est accentuée en 2012, avec la mise en œuvre des premières actions du PRD (voir Chapitre sur « Programme de Réduction des Déchets »).

Les déchets végétaux, les recyclables et le verre, malgré le passage de la collecte en porte à porte vers l'apport volontaire, sont restés relativement stables sur cette même période. Par contre, la baisse des tonnages encombrants dépasse les 10%, sous l'effet de la filière des DEEE et cette tendance sera fortement renforcée avec la mise en place de la filière DEA (voir le Chapitre : « REP »)

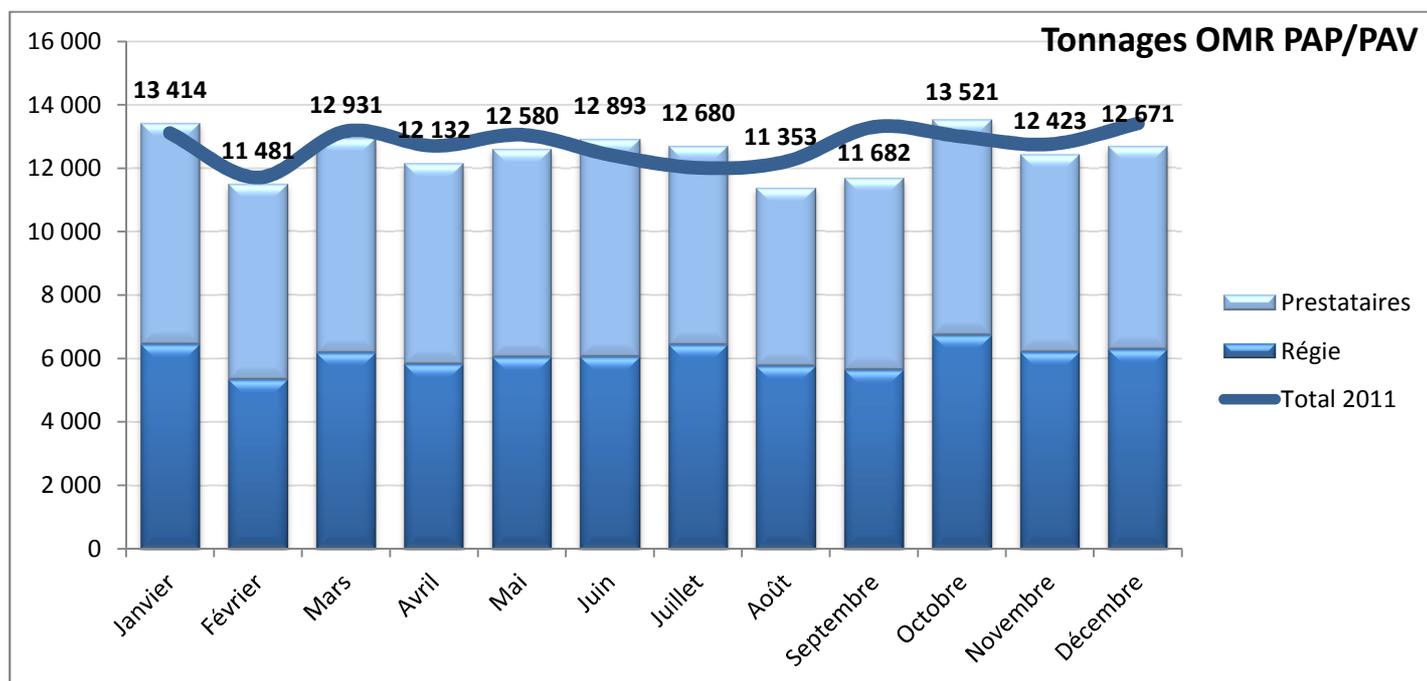
Dans les graphiques suivants, le losange blanc correspond à la configuration CREA en 2010. Avant cette date, les données concernent le ratio kilo par habitant et par an du secteur de ROUEN.

Tonnages Ordures Ménagères Résiduelles

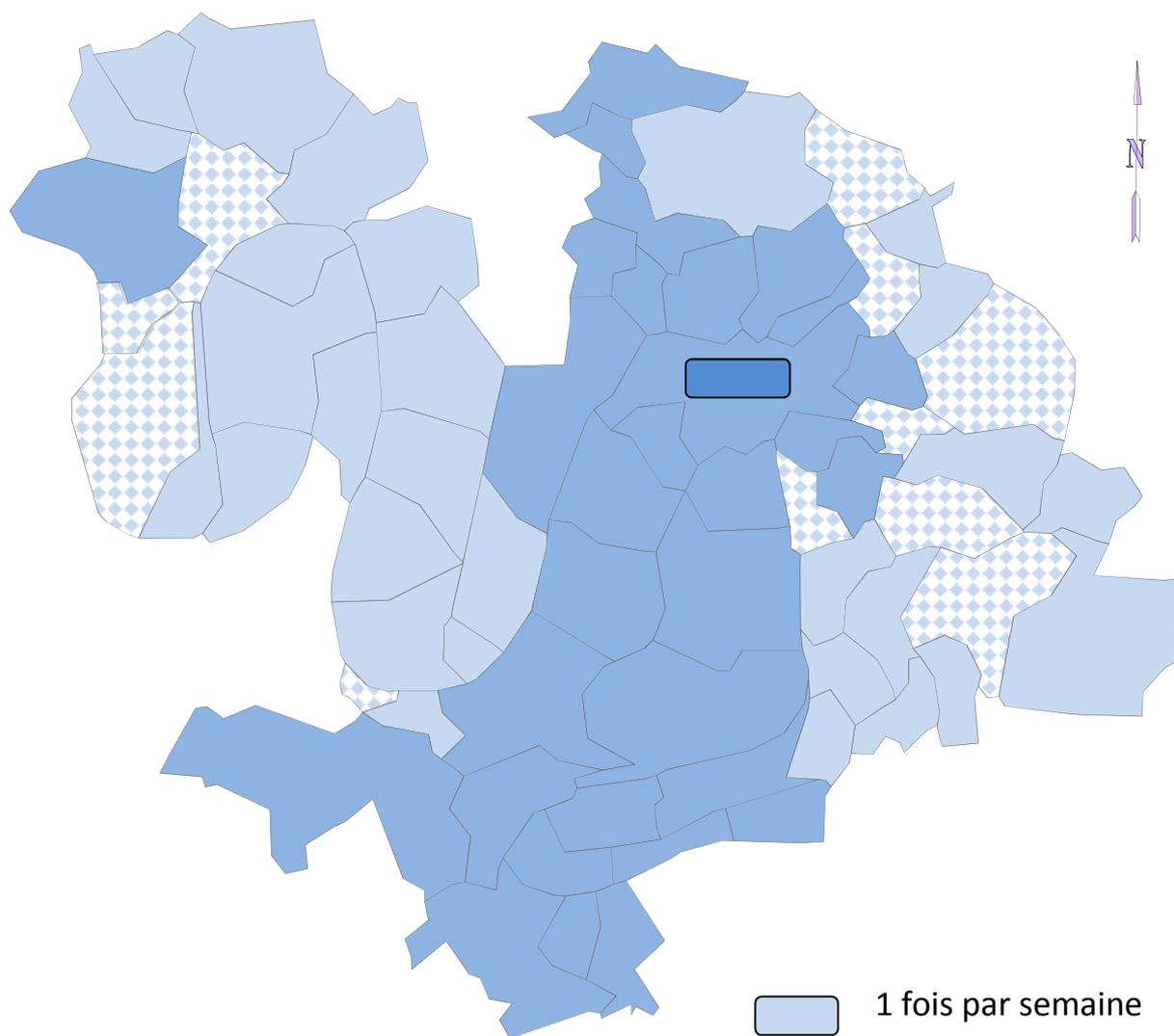


Depuis 2005, le nombre de kilos par habitant et par an est en chute, marquant la prise de conscience que le tri, relayé aujourd'hui par la prévention, s'installe durablement. La baisse est de plus de 10% sur les 7 ans de référence. Cette performance est à rapprocher des 7% en 5 ans attendus pour le PRD à partir de 2015.

Paradoxalement, la saisonnalité est plus marquée en 2012, mais les tonnages collectés restent assez constants.



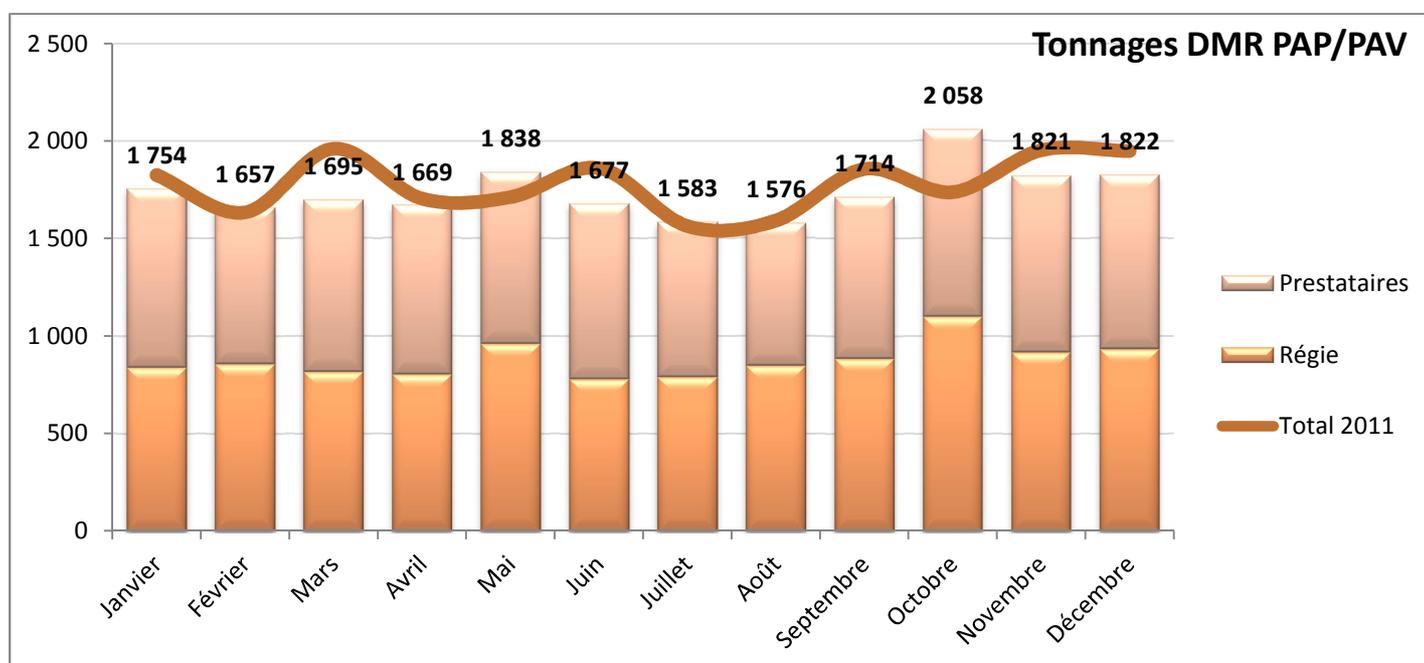
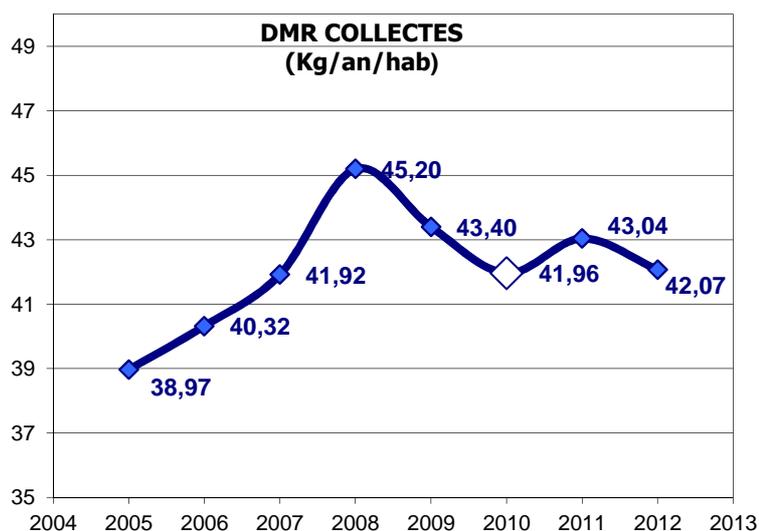
Les OMR sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire (à l'exception de rares cas particuliers) selon le découpage ci-dessous. Cela représente 495 787 habitants.



-  1 fois par semaine
-  1 fois par semaine avec certains secteurs en 2 fois
-  2 fois par semaine
-  Plus de 2 fois par semaine

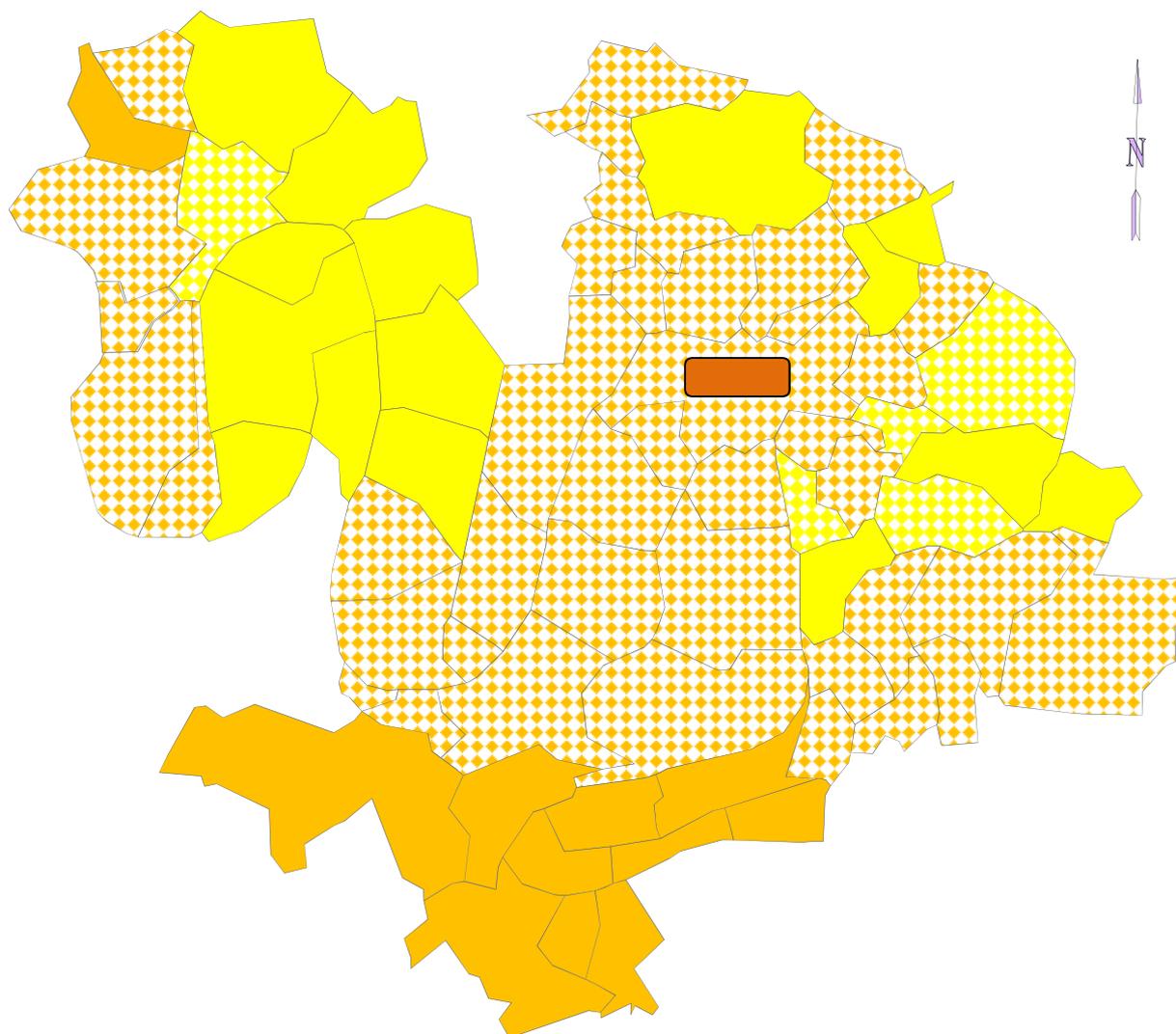
A noter : BONSECOURS conserve une collecte en sacs

Tonnages Déchets Ménagers Recyclables



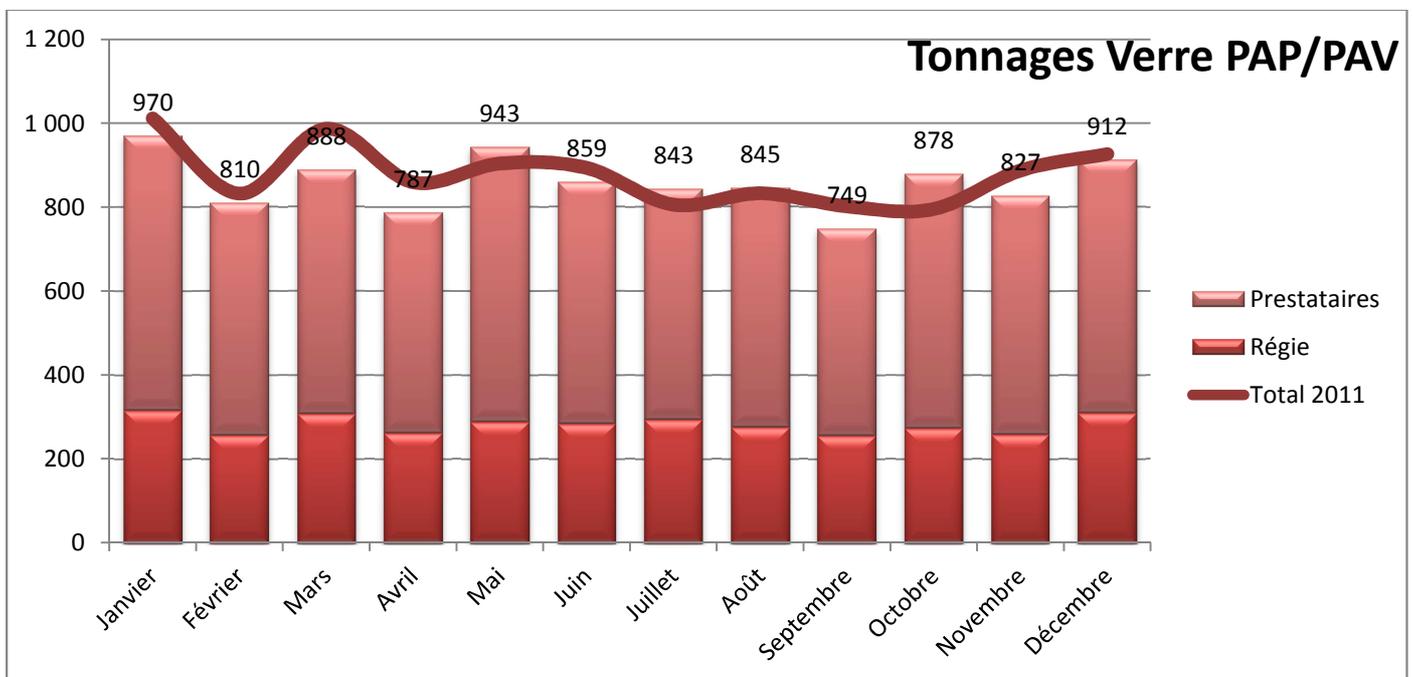
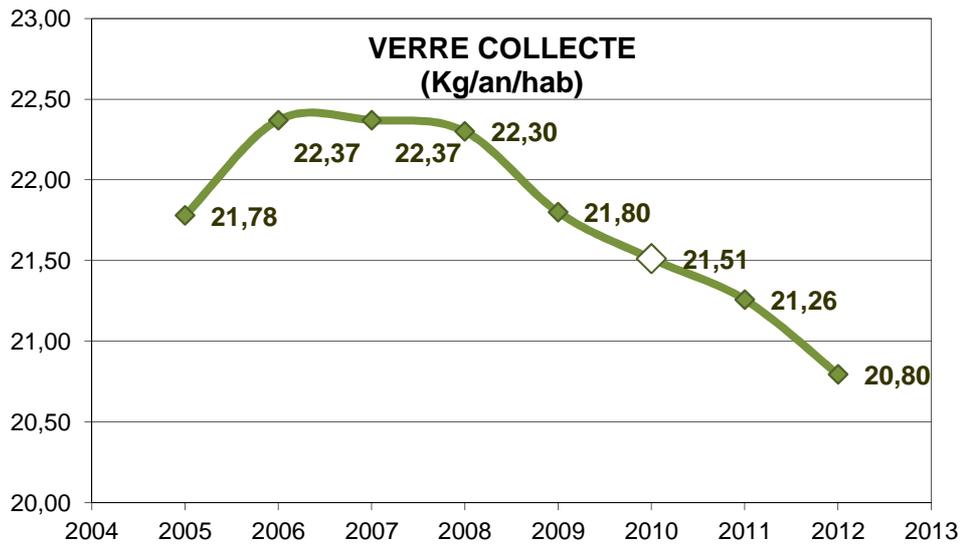
Depuis 2005, hormis une poussée à 45 en 2008, le ratio oscille entre 42 et 43 kilos par habitant et par an, malgré le lancement du PRD, dont les DMR sont une composante du calcul de performance. Ces déchets ne sont pas particulièrement sujets à des variations mensuelles significatives.

Les DMR sont collectés en porte à porte sur la quasi intégralité du territoire, le seul secteur en apport volontaire se trouve dans la partie intra boulevards de Rouen.



-  1 fois toutes les 2 semaines en bacs
-  1 fois toutes les 2 semaines en bacs avec certains secteurs en hebdomadaire
-  1 fois par semaine en bacs
-  1 fois par semaine en sacs
-  En apport volontaire dans l'intra boulevards

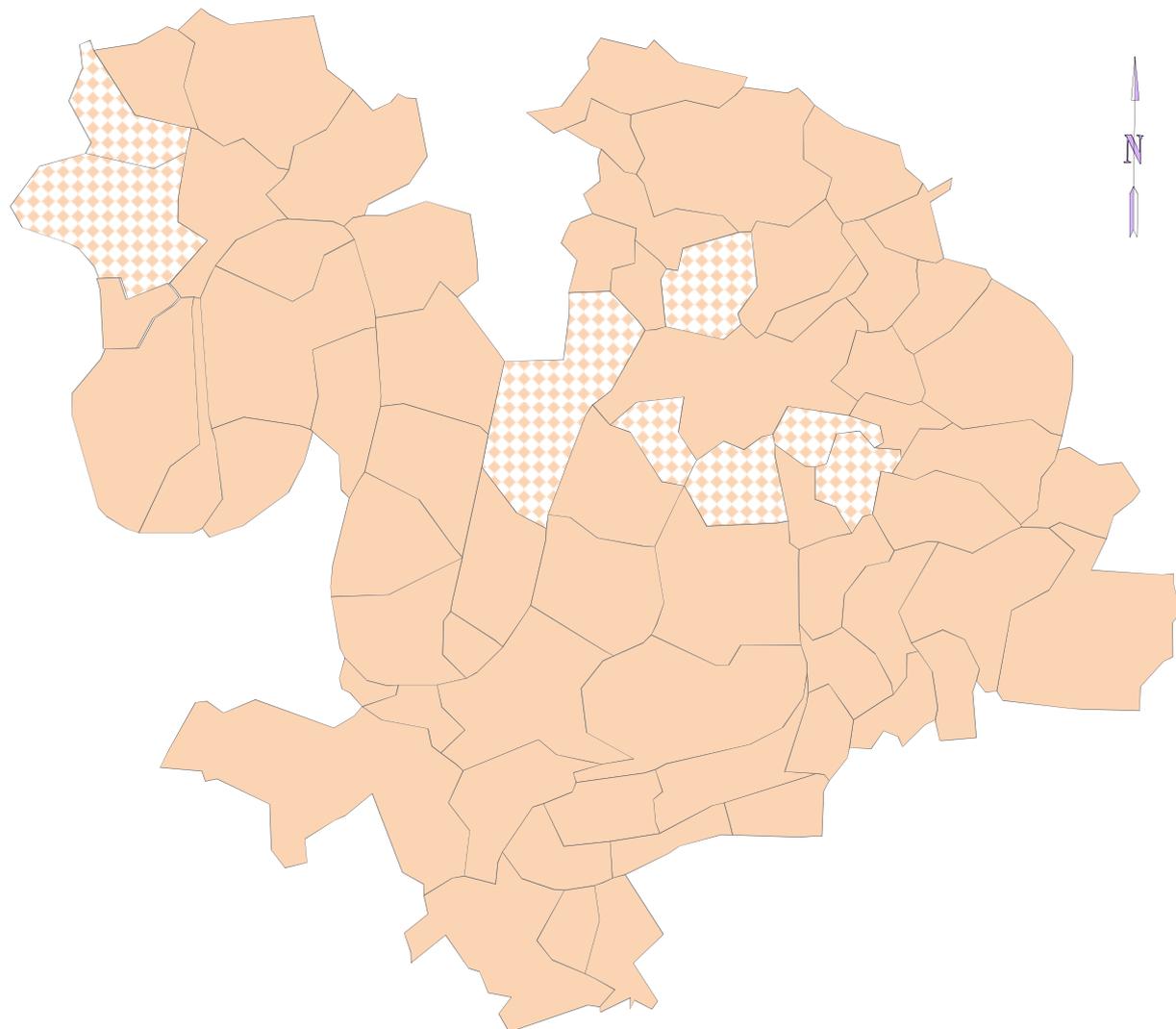
Tonnages Verre



Le ratio des kilos par habitant et par an diminue régulièrement depuis 2008, après un palier de 3 ans. Il se maintient au-dessus des 20 kilos, malgré le passage progressif de la collecte en porte à porte vers l'apport volontaire. Ce produit ne connaît pas non plus d'effet de saisonnalité.

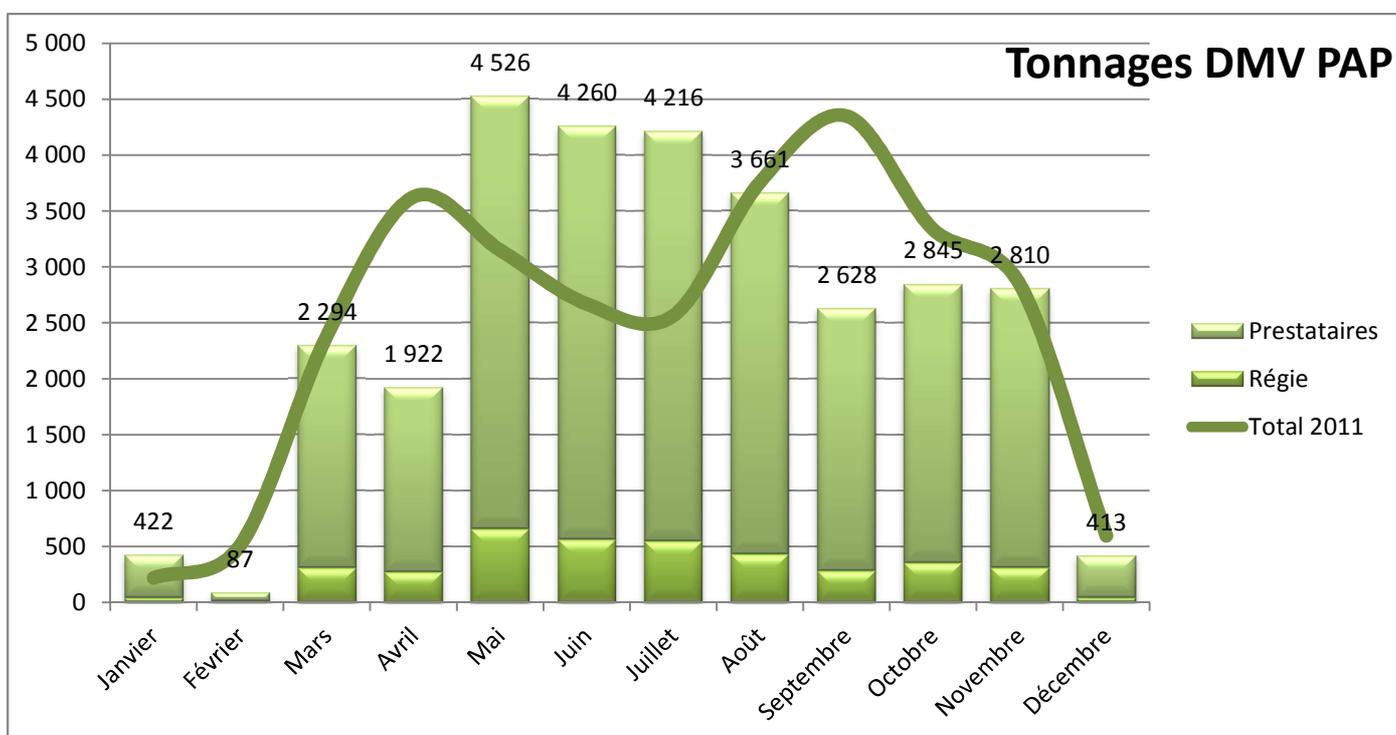
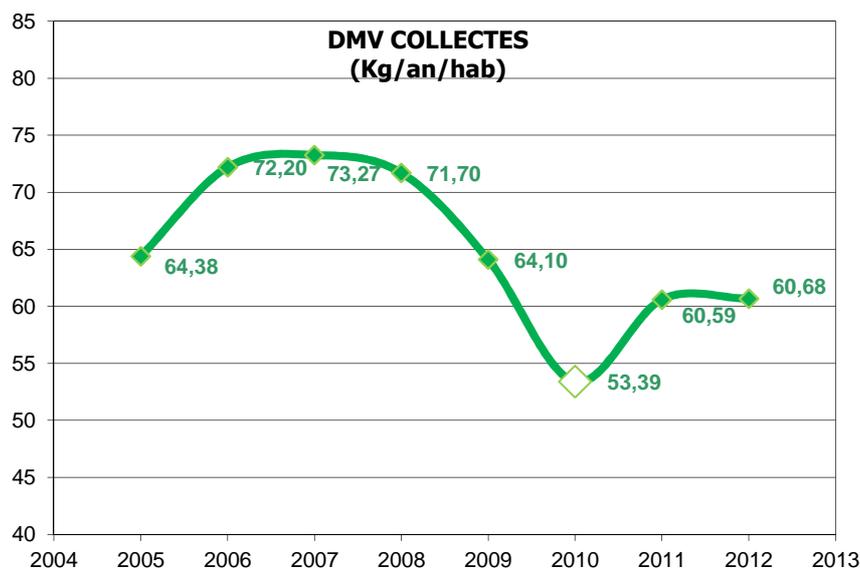
La part gérée par les prestataires privés est plus importante, car la régie ne collecte que l'apport volontaire sur son périmètre.

La collecte du Verre en porte à porte concerne 108 733 habitants sur 8 communes, le reste de la population étant collecté en apport volontaire (387 054 habitants).



-  En apport volontaire
-  En porte à porte

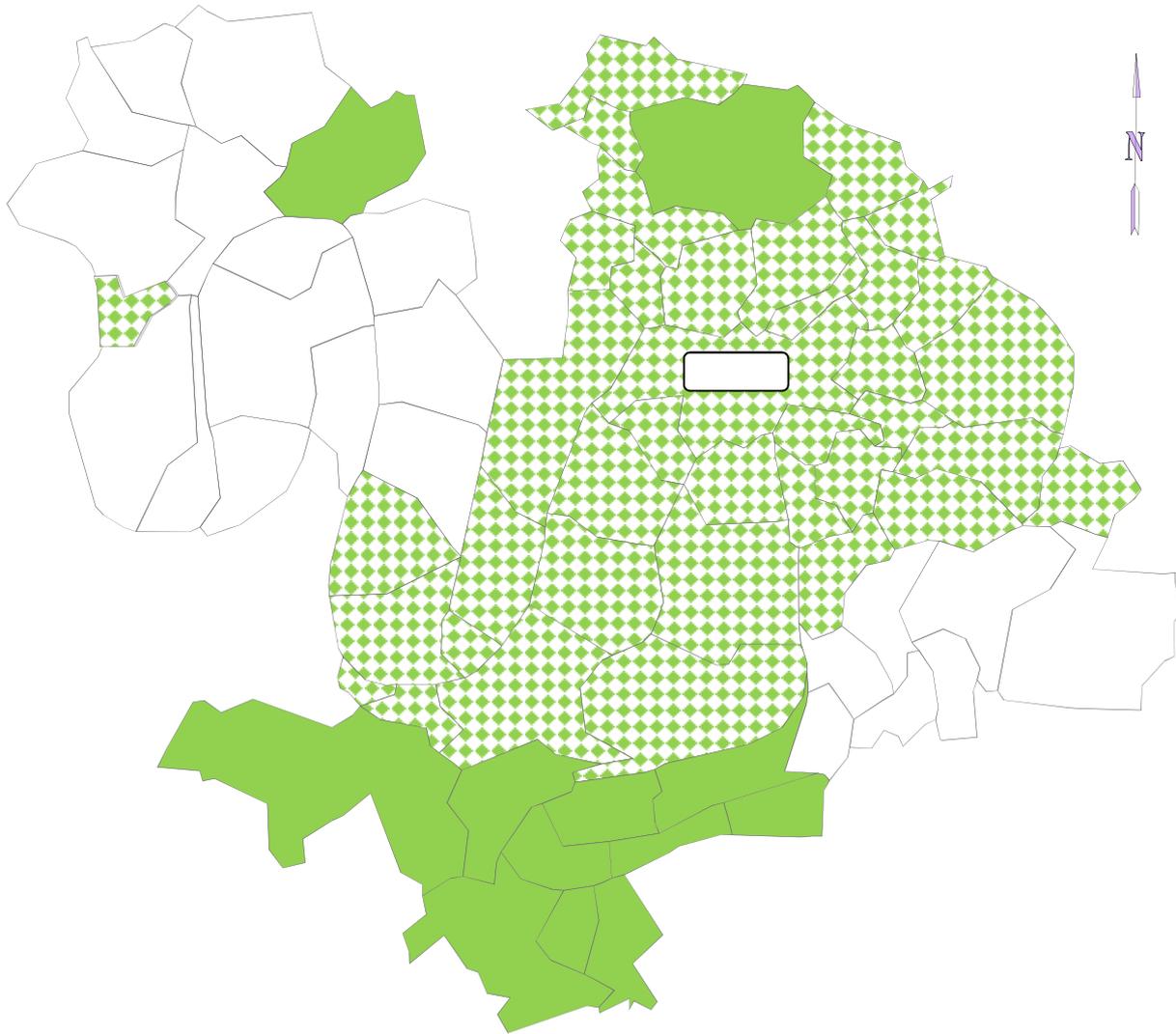
Tonnages Déchets Ménagers Végétaux



Le ratio des kilos par habitant et par an a connu un niveau maximum de 2006 à 2008 et un palier en 2010. Depuis cette date, la production par foyer est à la hausse et conduit à s'interroger sur les moyens de la maîtriser (voir le Chapitre « Evolution des DMV »).

Près de 8.000 composteurs sont actuellement implantés sur le territoire et sont fournis gratuitement aux habitants qui ne disposent pas d'une collecte en porte à porte. Ces équipements ne répondent que partiellement au besoin, si l'utilisateur ne s'engage pas sur une gestion différenciée des espaces verts, afin d'éviter les pratiques fortement génératrices de déchets (prairie au lieu de pelouses, essences à croissance lente, paillage, mulching...). La production est soumise à une saisonnalité mensuelle, mais reste assez stable d'une année sur l'autre. L'essentiel de cette activité est gérée en sacs par les prestataires privés et en bacs et sacs pour le secteur d'ELBEUF, la Communes d'HOUPEVILLE et SAINT-PIERRE-DE-VARENCEVILLE.

La collecte des DMV s'effectue en PAP pour 463 658 habitants. Les autres communes étant collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries (32 129 habitants).

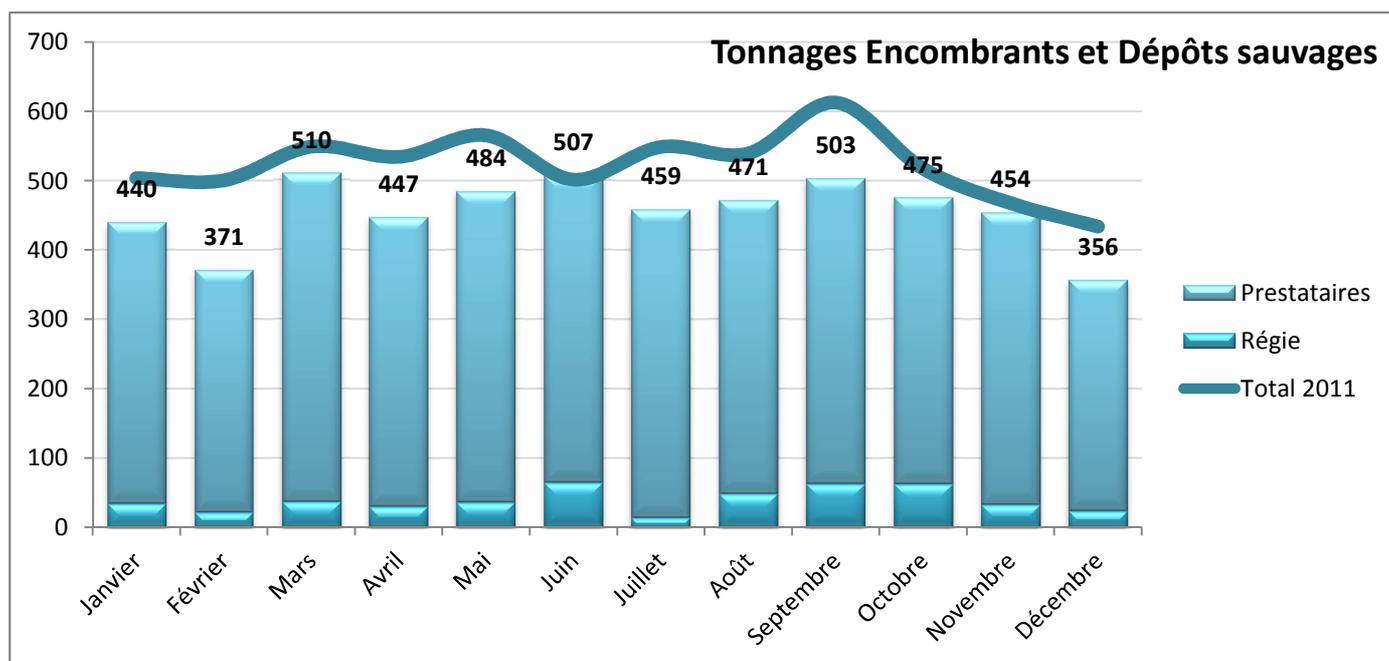


-  Apport volontaire au réseau de déchetteries
-  1 fois par semaine en bacs avec limitation du volume
-  1 fois par semaine en sacs

A noter : Pas de porte à porte pour l'habitat collectif et ROUEN intra boulevards

MONTMAIN collecte toutes les 2 semaines en sacs

Tonnages encombrants et dépôts sauvages



Depuis le 1^{er} juillet 2012, la collecte des encombrants pour les particuliers est généralisée à l'ensemble du territoire de la CREA. Elle est effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais d'Allo-Communauté. Elle est régulière mais recule progressivement chaque année, sous l'influence des REP (voir le Chapitre « REP »). La collecte est essentiellement assurée par les prestataires privés, sauf sur le secteur d'ELBEUF où elle est assurée en régie.

Tonnages Déchetteries

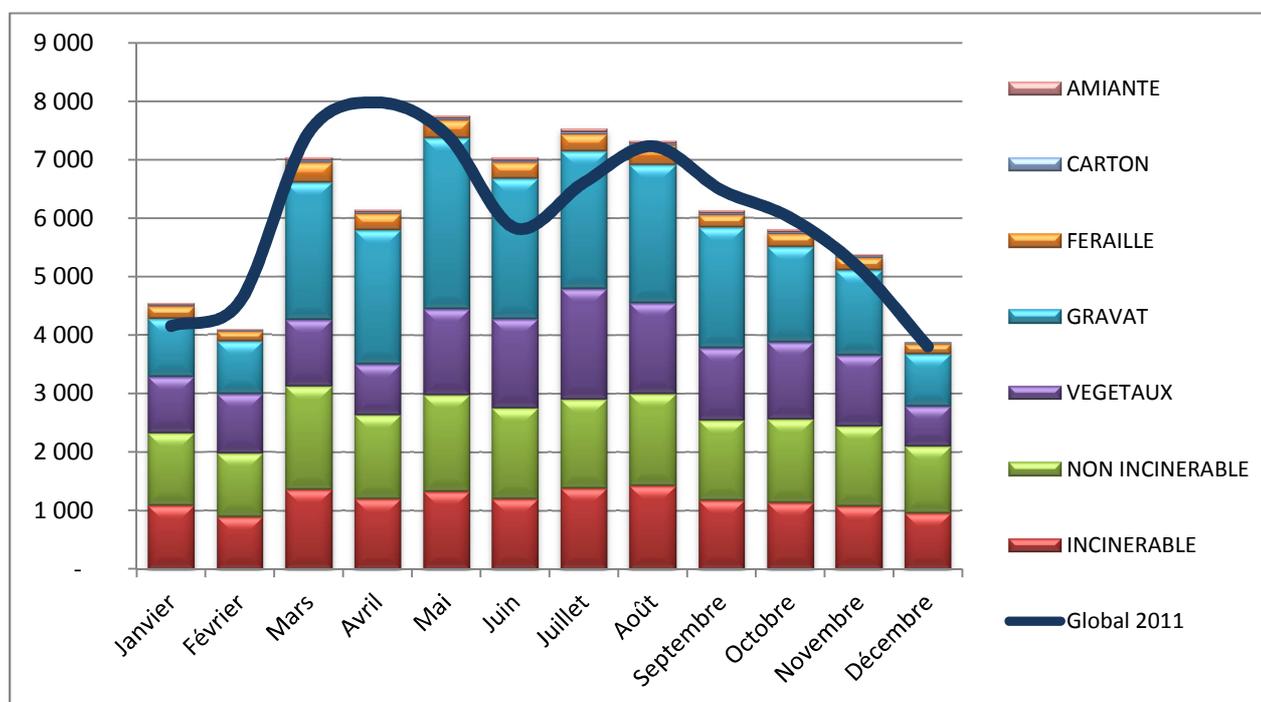
Les déchetteries connaissent de fortes variations d'activité essentiellement entre l'hiver et l'été, avec de possibles décalages mensuels d'une année sur l'autre. Les gravats et les déchets végétaux, dans une moindre mesure, sont la cause de cette amplitude.

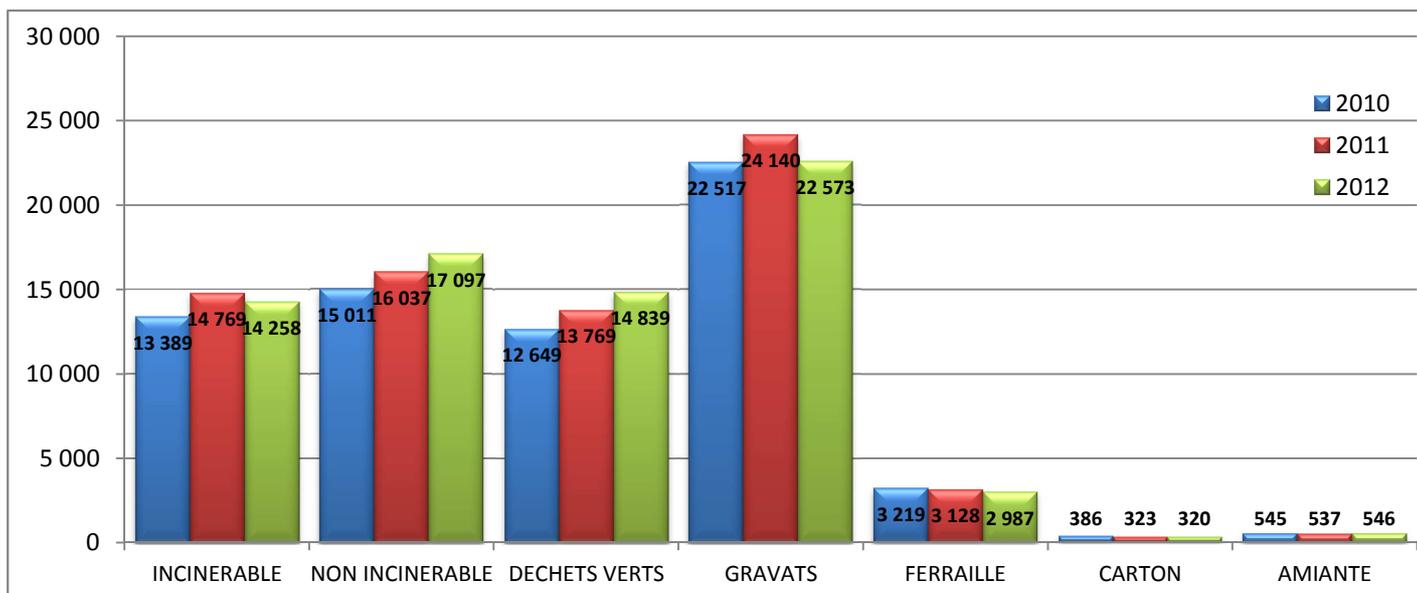
Les végétaux sont mieux régulés en déchetterie qu'en porte à porte, bien que le type de déchets varie (tonte, taille, feuilles...). Le SMEDAR a débuté à proximité du territoire des expériences de valorisation en méthanisation à la ferme, qui pourraient à terme intéresser la CREA.

Les déchets non-incinérables en mélange sont triés sur la plateforme VESTA et une partie importante peut finalement être valorisée en incinération ou recyclage. La nouvelle filière DEA (voir le Chapitre « REP ») pourrait avoir une forte incidence sur ces quantités.

La part respective des différents types de déchets est stable, sauf pour le non incinérable et les végétaux qui progressent régulièrement.

Principaux tonnages





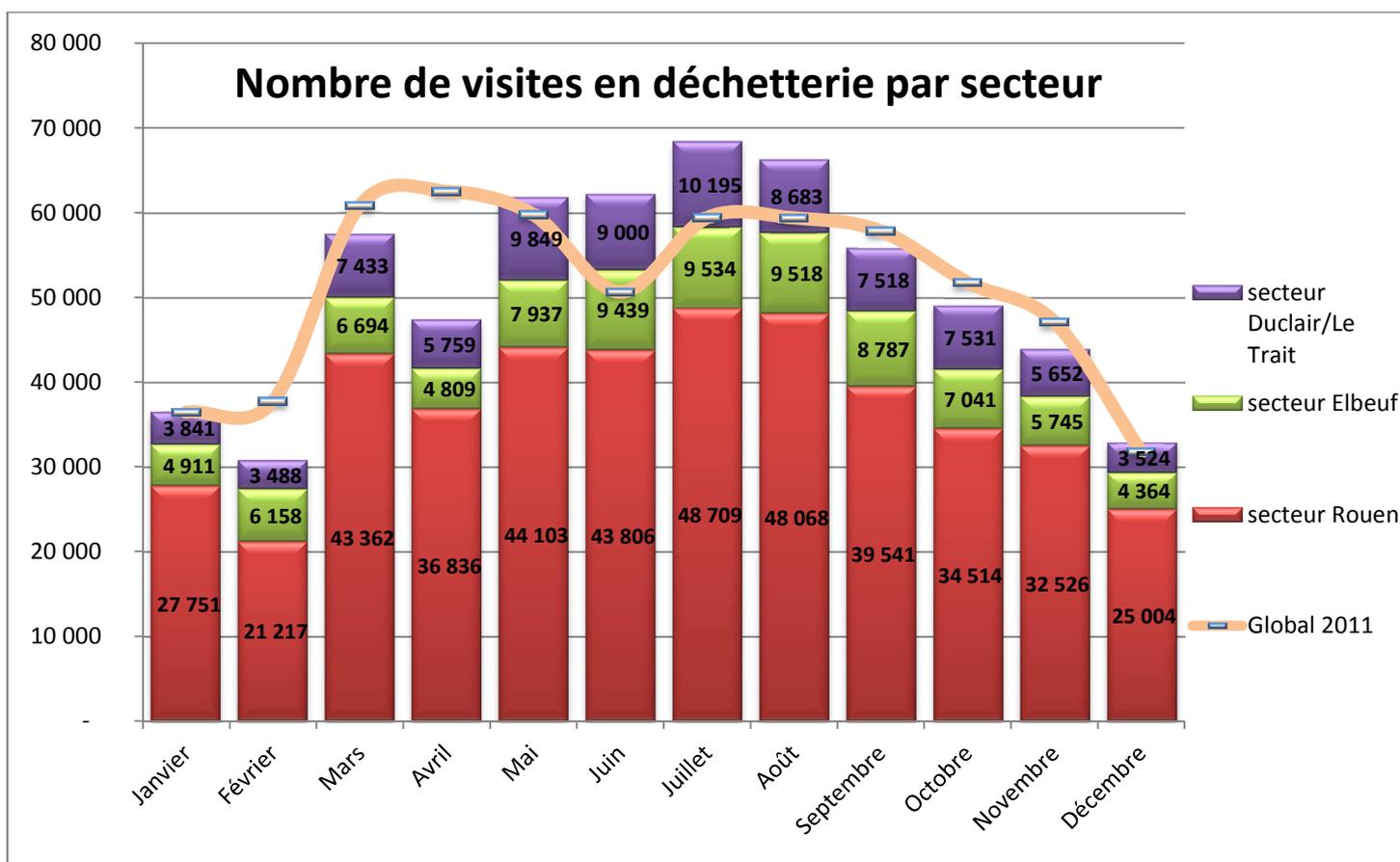
	2010	2011	2012	évolution
INCINERABLE	13 389	14 769	14 258	-3,46%
NON INCINERABLE	15 011	16 037	17 097	6,61%
DECHETS VERTS	12 649	13 769	14 839	7,77%
GRAVATS	22 517	24 140	22 573	-6,49%
FERRAILLE	3 219	3 128	2 987	-4,51%
CARTON	386	323	320	-0,93%
AMIANTE	545	537	546	1,68%

Avec 16 déchetteries, le réseau s'étoffe. Les tonnages et le nombre de visites se stabilise. La CREA équipe progressivement les sites de boucles de comptage automatiques, afin de fiabiliser ses statistiques. Il existe un projet d'une 17^{ème} déchetterie pour les plateaux est du secteur de ROUEN, à proximité de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE, qui devrait achever le maillage du territoire.

La fréquentation des déchetteries est proportionnelle à la densité des équipements et au caractère urbain ou semi urbain du secteur concerné :

- une déchetterie pour 40.000 habitants et 1.1 visite par habitant sur le secteur de ROUEN
- une déchetterie pour 30.000 habitants et 1.4 visite par habitant sur le secteur d'ELBEUF
- une déchetterie pour 5.000 habitants pour plus de 4 visites par habitant sur les secteurs de DUCLAIR et du TRAIT (hors accès aux déchetteries du SOMVAS).

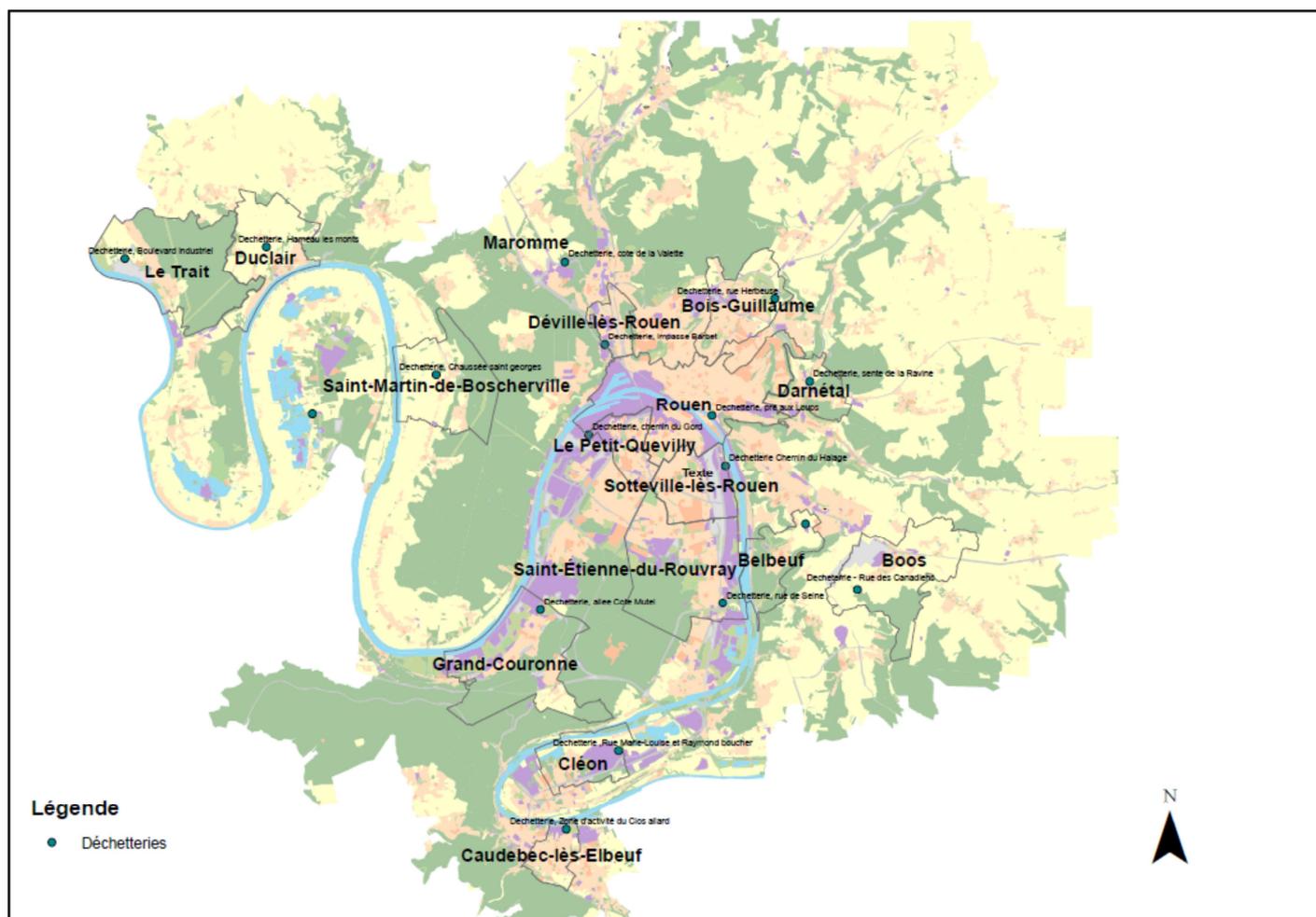
La CREA mutualise son réseau en accueillant les habitants de la Communauté de Communes des PORTES NORD OUEST et de la Communauté de Communes de MARTAINVILLE. A l'inverse, le SOMVAS autorise l'accès à la déchetterie de VILLERS-ECALLES aux habitants de la CREA. Ces échanges sont régis par convention.



Déchets des Artisans et commerçants/DSTM

L'accès payant aux déchetteries pour les professionnels et services techniques municipaux a généré 101 629€ de recettes pour l'année 2012 contre 138 045€ en 2011 soit une diminution de 26%.

La CREA compte 16 déchetteries sur son territoire, localisées de la manière suivante.



Anneville Ambourville, 2701 Route de Bourg Achard

Bois Guillaume-Bihorel, 2001 Rue Herbeuse

Boos, rue des Canadiens

Caudebec lès Elbeuf, Zone d'activité du Clos Allard

Cléon, Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnetal, Sente de la Ravine

Déville lès Rouen, Impasse Barbet

Duclair, Hameau les Monts

Grand Couronne, Allée Côte Mutel

Maromme, Saint Jean du Cardonnay-Côte de la Valette

Le Petit Quevilly, Chemin du Gord

Rouen, Quai du Pré aux Loups

Saint Etienne du Rouvray, Rue Désiré Granet

Saint Martin de Boscherville, Chaussée Saint Georges

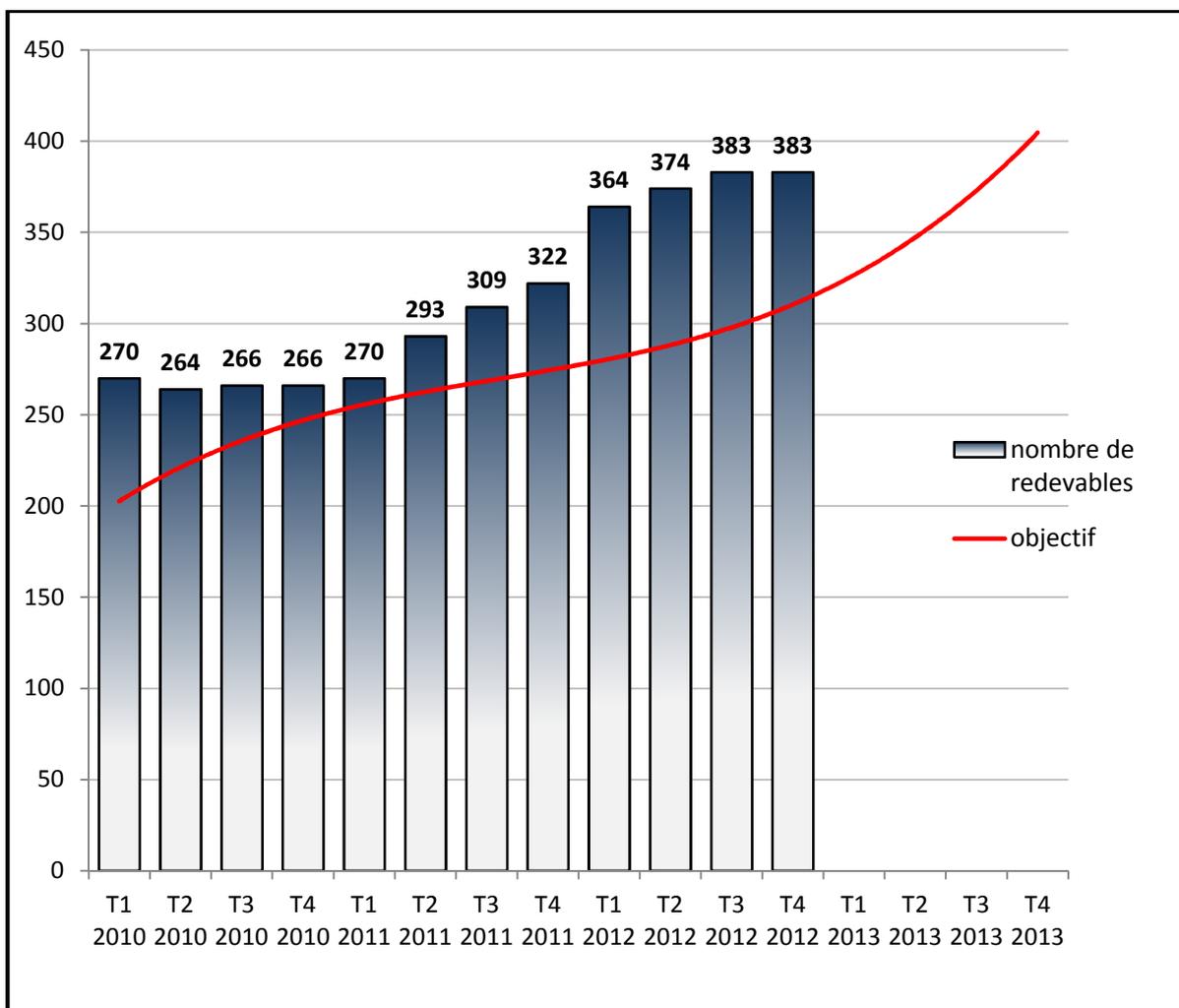
Sotheville Lès Rouen, Chemin de Halage

Le Trait, Boulevard Industriel

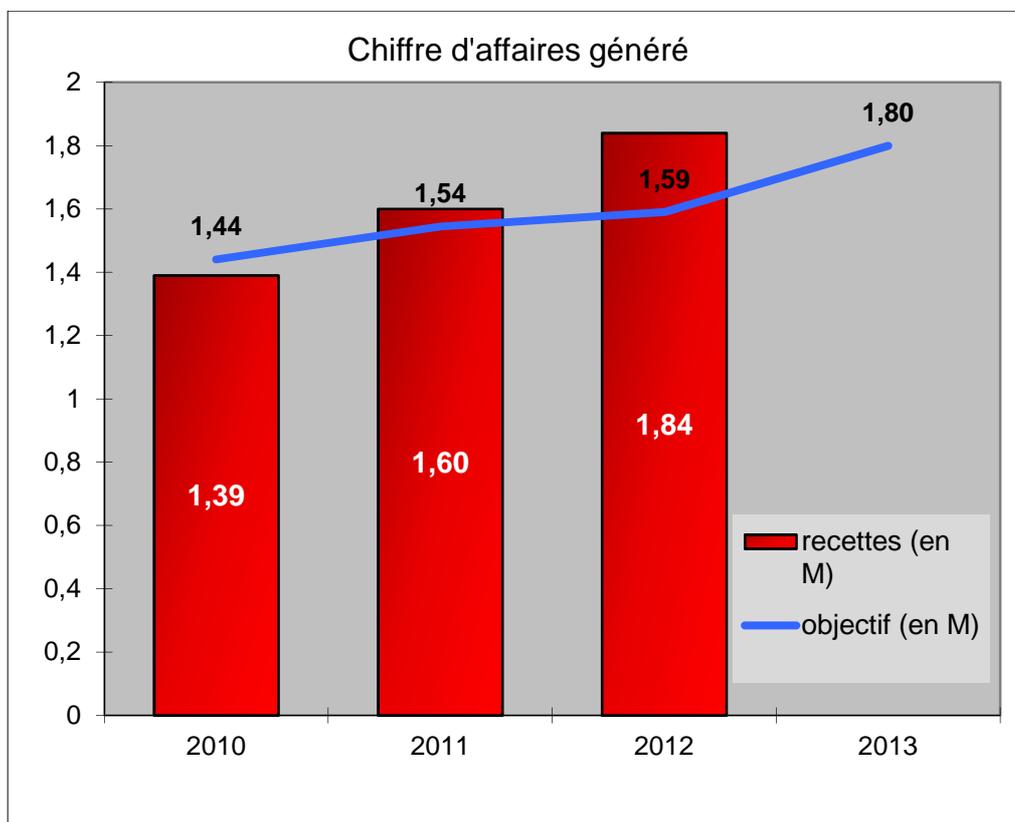
Déchets assimilés

Redevance spéciale

La redevance spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages ou qui nécessiteraient des sujétions supplémentaires (horaire, véhicules spécifiques,...). Cette redevance est due en complément de la TEOM car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants. Le seuil d'assujettissement est abaissé chaque année, sur 6 ans, pour sensibiliser davantage les professionnels à la réduction des déchets.



L'évolution du nombre de redevables est principalement due à la diminution du seuil, ce qui explique la nette progression entre le dernier trimestre 2011 et le premier trimestre 2012. On peut par ailleurs constater que lors du reste de l'année 2012, le nombre de redevables est en très faible augmentation. Tout laisse à penser que la tendance sera similaire en 2013, et qu'en dehors de la baisse annuelle du seuil le nombre de sociétés concernées par la redevance sera assez stable. La redevance spéciale incitative ayant l'effet recherché, elle conduit les professionnels à réduire leur volume de déchets. Cette tendance est également à mettre en perspective avec le contexte économique global.



Le chiffre d'affaires généré par la redevance spéciale incitative suit la même tendance que le nombre de redevables, sa progression étant due à l'augmentation des professionnels assujettis ainsi qu'à l'évolution du seuil.

L'objectif de 2012 a été dépassé grâce à un relevé efficace des producteurs concernés par l'abaissement du seuil. L'évolution de la réglementation pourrait avoir un impact majeur sur cette activité :

- limite des volumes des professionnels admissibles en assimilés, actuellement en discussion dans le cadre du décret « collecte des déchets ménagers » en préparation,
- obligation pour les producteurs de déchets fermentescibles de les trier et valoriser séparément, avec un seuil annuellement plus contraignant jusqu'en 2016.

EVOLUTION DU SEUIL ET DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE

	Non exonérés de TEOM		Exonérés de TEOM	
	seuil (en litres)	prix unitaire pour 100 l /semaine	seuil (en litres)	prix unitaire pour 100 l /semaine
2013	0 à 3 150	gratuit	0 à 500	gratuit
	3 150 à 10 000	2,31 €	500 à 10 000	2,31 €
	> 10 000	2,07 €	> 10 000	2,07 €
2014	0 à 2 950	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 950	2,29 €	> 500	2,29 €
2015	0 à 2 750	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 750	2,29 €	> 500	2,29 €
2016	0 à 2 640	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 640	2,29 €	> 500	2,29 €

Finances

PREAMBULE

La présentation financière du rapport 2012 respecte les prescriptions de l'ADEME en matière de calcul du coût complet (Comptacoûts). Les coûts 2011 indiqués sur le présent document ont donc été recalculés selon cette méthode, afin d'indiquer des coûts comparables entre les deux années analysées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement relatives à la collecte et au traitement des déchets présentent un total de 53 440 884 € en 2011 et 56 333 020 € en 2012, soit une progression globale de 5,41 %.

Ces montants comprennent l'ensemble des postes de dépense. C'est sur cette base que sont calculés les coûts de la comptabilité analytique, dont la mise en œuvre est préconisée et encadrée par l'ADEME, dans le cadre de la méthode COMPTACOÛTS.

La collecte par des prestataires privés connaît une progression de 1,77 %, bien que les tonnages collectés aient connu une baisse. En effet, le coût de cette prestation ne suit pas proportionnellement leur évolution : une partie du prix est assise sur les tonnages, et l'autre partie est forfaitaire à l'habitant. Cette dernière part du prix est fixe.

De plus, la partie du prix assise sur les tonnages collectés connaît des effets de seuil : moins les tonnages collectés sont élevés, plus le prix unitaire est fort. Cela vient atténuer le gain sur cette partie du prix, et expliquer la progression observée.

Les dépenses de personnel mandatées marquent une évolution de 5,10 %, soit 557 k€. Ces sommes incluent les dépenses de rémunération, la formation du personnel et les dépenses d'action sociale.

Ce pourcentage ne reflète pas l'évolution des crédits budgétaires votés au budget primitif. En effet, entre 2011 et 2012, le taux d'évolution des crédits est de 2,39 %.

La différence est liée à une progression du taux d'exécution des dépenses de personnel sur les deux exercices étudiés : 97,03 %, en 2011, et 99,52 % en 2012.

En effet, en 2011, des suppressions et des vacances de poste pourvus sur l'exercice suivant ont réduit les crédits mandatés alors qu'en 2012, l'exécution a été conforme à la prévision.

Les dépenses relatives à la pré-collecte chutent de 28,27 % pour s'établir à 464 125 € en 2012. La conteneurisation progressive permet de faire baisser les coûts relatifs à la fourniture de sacs.

Le coût de traitement présente une augmentation nette de 2,22 % malgré une baisse des tonnages. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce constat :

- + 1,42 %, provenant de l'augmentation de TVA de 5,5 % à 7 %, à compter du 1^{er} janvier 2012,
- + 0,45 %, suite à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, impactant les Ordures ménagères incinérables, qui représentent environ 2/3 des tonnages. De 2,60 € à la tonne en 2011, elle a atteint 3,20 € en 2012.
- Le solde, soit 0,35 % résulte de l'impact net de l'augmentation des tarifs du SMEDAR : 2 % sur les tarifs appliqués, minorés par la réduction drastique du coût de tri et de valorisation des déchets ménagers recyclables, de 31,68 € à 3,50 € la tonne entre 2011 et 2012. Le gain sur les déchets ménagers recyclables s'est ainsi établi à 790 k€ pour l'année 2012.

La dotation aux amortissements, suite aux investissements réalisés, connaît une progression importante : de 413 263 € en 2011 à 1 228 863 € en 2012. En effet, elle est impactée par les acquisitions réalisées en 2010 (démarrage de l'implantation des colonnes enterrées et semi-enterrées, notamment) et 2011, l'amortissement démarrant au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'investissement.

Les frais de structure reflètent la quote-part des dépenses de fonctionnement des services transversaux au bénéfice de l'activité déchets. Ces sommes représentent 1 337 859 € pour l'année 2012, en baisse de 175 k€ par rapport à 2011.

Parmi les autres charges de fonctionnement, le carburant augmente très fortement : 649 274 € en 2011, 858 976 € en 2012. Ces 209 072 € représentent près d'un tiers de plus entre les deux années.

Le service Allo Communauté est également inclus dans ces lignes : 229 885 en 2011, 257 789 € en 2012.

Les autres postes sont principalement : les fluides, le petit matériel et les fournitures administratives, les vêtements de travail, les dépenses d'entretien et de petit équipement sur les bâtiments et le matériel roulant, les locations mobilières et immobilières, les assurances, les frais d'affranchissement et de téléphone, les frais de gardiennage, les dépenses d'entretien des locaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CREA	Année 2011	Année 2012	De 2011 à 2012	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	12 374 272 €	12 592 762 €	+ 218 490 €	1,77 %
Déchèteries	1 284 538 €	1 425 389 € (1)	+ 140 850 €	10,97 %
Personnel	10 914 332 €	11 470 989 €	+ 556 657 €	5,10 %
Pré collecte	647 052 €	464 125 €	- 182 927 €	-28,27 %
Traitement	23 582 856 €	24 884 232 € (1)	+ 1 301 376 €	5,52 %
Frais de structure	1 512 960 €	1 336 731 €	- 175 100 €	- 11,57 %
Autres charges de fonctionnement	2 711 611 €	2 929 929 €	+ 217 190 €	8,00 %
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	53 027 621 €	55 104 157 €	+ 2 076 536 €	3,92 %
Dotations aux amortissements	413 263 €	1 228 863 €	+ 815 600 €	197,36 %
VNC éléments d'actif cédés	0	578 €	+ 578 €	100 %
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	413 263 €	1 229 441 €	+ 816 178 €	197,50 %
TOTAUX	53 440 884 €	56 333 598 €	+ 2 892 136 €	5,41 %

(1) Le montant du traitement mandaté en 2012 inclut un reliquat de facturation de prestations de 2011 à hauteur de 47 619 € sur les Déchèteries et 778 567 € sur la partie Traitement hors déchèteries. Après neutralisation de cette dernière somme, le pourcentage de progression réel ressort à 2,22 %.

Montant des dépenses comptabilisées auprès des principaux fournisseurs	Année 2012
Collecte des déchets (COVED)	6 305 865 €
Collecte des déchets (VEOLIA)	5 816 434 €
Fournitures de bacs pour collecte des déchets (SULO)	1 774 583 €
Fournitures et mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés (PLASTIC OMNIUM)	1 507 248 €
Travaux de génie civil (SOCORE TROLETTI)	437 787 €
Fournitures de sacs pour la collecte des déchets (PTL)	402 675 €
Convention pour l'accueil des habitants de la CREA à la déchèterie de Villers-Ecalles (SOMVAS)	204 455 €
Collecte des Déchets des Activités de Soins et à Risque Infectieux (IPODEC)	33 898 €
Collecte et évacuation du verre sur les secteurs de DUCLAIR et DU TRAIT (PATE)	19 561 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) évolue positivement. Perçue depuis le 1^{er} janvier 2011 sur le territoire des 70 communes qui constituent la CREA, sa progression est aussi la résultante de l'application du taux de

revalorisation des valeurs locatives cadastrales votées chaque année par l'Etat (1,8 % en 2012), ainsi que du mécanisme permettant une convergence des taux de TEOM (+ 0,31 % en 2012) à l'échelle de l'agglomération, mais aussi de la dynamique des bases (constructions nouvelles, extension ou améliorations de propriétés, notamment). Cette progression forte est néanmoins atténuée, la CREA aidant les communes à neutraliser les effets de transferts de fiscalité liés à l'harmonisation progressive du financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères : 1,8 M€ ont ainsi été attribués à ce titre en 2012, contre seulement 1 M€ en 2011, et ce, sur le budget principal.

La TEOM finance partiellement le coût de collecte et de traitement des déchets. Une subvention du budget principal est donc nécessaire pour compléter le financement du service et abonder l'autofinancement des investissements, via le virement à la section d'investissement : la progression importante observée entre 2011 et 2012 en est la cause. La subvention d'équilibre s'est élevée en 2012 à 21 850 805 €.

Le recul des subventions en 2012 s'explique par la variabilité des périodes de référence, ayant impacté l'échéancier des versements dans le Projet de Réduction des Déchets, financé par l'ADEME. La période 1, démarrée le 19 juillet 2010, a duré 19,5 mois. Elle s'est finalement terminée fin février 2012.

En 2012, pour la période 2, les modalités de versement de l'ADEME ont changé, pour un soutien en base annuelle de 469 705,60 € : 20 % d'avance, reçue en 2012, et solde en 2013 pour les 80 % restants. Pour mémoire, les versements de l'année 1 avaient été réalisés en deux parts égales.

Aucun rattachement n'est réalisé en 2012 au titre de la période 3, cette dernière démarrant au cours du 1^{er} semestre 2013.

En dehors du soutien de l'ADEME sur le PRD, les autres subventions correspondent au soutien attribué dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les ampoules et la communication afférente. Pour 2012, le montant indiqué inclut donc ces seuls financements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CREA	Année 2011	Année 2012	Evolution en %
TEOM (2)	34 599 062 €	36 708 876 €	6,10 %
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	103 654 €	8 485 €	-91,89 %
Subventions	641 530 €	226 277 €	-64,73 %
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	1 605 896 €	1 838 252 €	14,47 %
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	49 433 €	192 416 €	289,25 %
Déchèteries: participations communes extérieures	185 592 €	209 926 €	13,11 %
Déchèteries: Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	132 813 €	99 500 €	-25,08%
Autres recettes diverses	281 429 €	280 315 €	- 0,40 %
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	37 599 409 €	39 564 047 €	5,22 %
Participation du budget général	17 383 307 €	21 850 805 €	25,70 %
TOTAUX	54 982 716 €	61 414 852 €	11,70 %

(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM - Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal	- 1 087 505 €	- 1 835 900 €	
--	---------------	---------------	--

	<i>Part de la TEOM dans le financement du service</i>
<i>en 2011</i>	64,74 %
<i>en 2012</i>	65,16 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le rythme de renouvellement du parc de véhicules de collecte a ralenti en 2012, mais reste encore significatif : 2 517 051 €.

Le poste relatif au matériel de pré-collecte augmente fortement : de 1 135 403 € en 2011 à 3 602 700 € en 2012. La CREA mène plusieurs projets de modernisation du service : les pôles de proximité de DUCLAIR et LE TRAIT ont été équipés de bacs ; Le projet est en phase active et les colonnes au nouveau modèle se développent sur le territoire.

Afin de rationaliser les modes de collecte, la CREA maintient son effort dans la mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées : notamment sur des secteurs à forte densité de population, en travaillant en collaboration avec les bailleurs sociaux (2 193 114 € de dépenses en 2012).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2011	Année 2012	Evolution
Acquisition/matériel précollecte	1 135 403 €	3 602 700 €	217,3%
Matériel de transport	3 578 767 €	2 517 051 €	-29,7%
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	2 077 607 €	2 193 114 €	5,6%
Etudes/construction/travaux/déchèteries	1 157 677 €	605 693 €	-47,7%
Travaux de génie-civil, mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées	104 667 €	530 391 €	406,7%
Travaux Centre Technique de Collecte	- €	317 547 €	-
Remboursement capital emprunt	129 642 €	135 244 €	4,3%
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	- €	81 737 €	-
Composteurs et bioseaux	65 502 €	63 279 €	-3,4%
Travaux Centre Technique d'Equipement	- €	41 531 €	-
Acquisition/ Equipements/matériels/Outillages divers	432 775 €	39 447 €	-90,9%
Mobilier	32 180 €	1 585 €	-95,1%
Subventions d'équipement versées	- €	1 000 €	-
Installations générales	1 157 676 € (2)	- €	-100,0%
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	30 437 €	- €	-100,0%
Gros entretien déchèteries	27 297 €	- €	-100,0%
TOTAL	9 929 630 €	10 130 319 €	2,0%

(2) Le poste « Installations générales », d'un montant de 1 157 676 €, en 2011 comprend essentiellement le financement des travaux de la déchetterie de Cléon, ce qui explique le pic observé.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

La progression observée fait suite à l'augmentation des investissements qui induisent des évolutions à la hausse du Fonds de Compensation de la TVA, + 853 k€ (recette réelle), ainsi que de la dotation aux amortissements : + 816 k (recette d'ordre).

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2011	Année 2012	Evolution
OPERATIONS RELLES	778 048 €	1 865 468 €	239,76 %
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	413 263 €	1 229 441 €	297,50 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 191 311 €	3 094 909 €	259,79 %

APPROCHE COMPARATIVE

L'ADEME a construit et proposé aux collectivités exerçant la compétence « Déchets », une méthodologie de mise en œuvre de la comptabilité analytique, adaptée à cette activité. L'objectif à terme est d'aboutir à une normalisation des données financières qui facilitera la lecture comparée des résultats entre collectivités.

	CREA par habitant	CREA par tonne
2011	107.9 €	179.7 €
2012	113.6 €	192.8 €



Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
Pôle Politiques Environnementales et Maîtrise des Déchets
14 bis, avenue Pasteur
CS 50589
76006 ROUEN cedex
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax. 02 35 52 68 59